

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01770

Numéro SIREN : 882 808 587

Nom ou dénomination : NEWORCH

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 12399

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : NEWORCH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 9	
Adresse de l'entreprise 200 AVENUE DES TAMARIS -ST AUNES 34130 Manguio		Durée de l'exercice précédent * 0	
Numéro SIRET* 8 8 2 8 0 8 5 8 7 0 0 0 3 5			Néant *

		Exercice N clos le.	
		3	1
		1	2
		2	0
		2	1
		1	
		Brut	Amortissements, provisions
		1	2
		Net	
		3	
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Créances	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	CD	CE
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: ...)	CF	CG	
Disponibilités	CH	CI	
Charges constatées d'avance (3) *	CJ	CK	
TOTAL (III)	CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA

Renvois : (1) Dont droit au bail :	15 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		NEWORCH		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 13 000 000)	DA	13 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 128 236		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	18 128 236		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	432 000		
	Provisions pour charges	DQ	7 100 737		
	TOTAL (III)	DR	7 532 737		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 069 889		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 478 654		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 860 808		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	70 012 579		
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 971 619		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	513 937		
	Autres dettes	EA	38 475 369		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	9 031 868		
TOTAL (IV)	EC	187 414 722			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	213 075 696			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	154 961 068		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	28 222			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : NEWORCH						Néant ☐ *			
		Exercice N				Total			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	378 554 737	FB	102 287 209	FC	480 841 947		
	biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue	FG	50 887 886	FH	48 324	FI	50 936 210		
	services*	FJ	429 442 623	FK	102 335 534	FL	531 778 157		
	Chiffres d'affaires nets*					FM			
	Production stockée*					FN			
	Production immobilisée*					FO	10 200 000		
	Subventions d'exploitation					FP	101 191		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	326 556 974		
	Autres produits (1) (11)					FR	868 636 322		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	274 785 390	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	4 452 421	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	2 714 375	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(337 113)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	223 068 926	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 299 836	
	Salaires et traitements*						FY	38 352 582	
	Charges sociales (10)						FZ	13 439 207	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	497 487
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	22 079 549
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	181 059
	Autres charges (12)						GE	273 461 775	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	861 995 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 640 827		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	245 071	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 850 741	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	2 095 812	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	556 304	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	556 304	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 539 508		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 180 335		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2022

Désignation de l'entreprise		NEWORCH		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	17 501 527	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	17 501 527	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	548 558	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	5 218 998	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	10 294 882	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	16 062 439	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 439 089	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	1 449 493	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 041 695	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	888 233 662	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	883 105 425	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	5 128 236	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	178 225
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	(19 868)
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	117 658	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					
	facultatives	A6	obligatoires	A9		
	dont cotisations facultatives Madelin			A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
produits exceptionnels sur cession d'actifs					175 560	
produits cessions actifs immobilisés financier (variation stock FIDUCIE)					16 583 082	
produits exceptionnels					732 885	
pénalités sur marchés				64 269		
autres charges exceptionnelles				484 289		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° 2053-SD

Désignation de l'entreprise NEWORCH

 Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

© Sage

Désignation de l'entreprise : NEWORCH										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	272 000	KE		KF	3 323 390
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	9 755
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	100 000	KW		KX	4 368 789
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	1 123 090
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	100 000	LO		LP	5 501 635	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	1 714 730
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	27 141 906	IU		IV	32 729 779		
TOTAL IV				LQ	27 141 906	LR		LS	34 444 509		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	27 513 906	ØH		ØJ	43 269 533		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	3 595 390	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	9 755	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU	MM	4 007	MN	4 464 782	MO		
		Matériel de transport		IV	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	886 989	MZ		NA	236 101	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY	886 989	NG	4 007	NH	4 710 638	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ	ØX		ØY	1 714 730	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II	2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2 094 717	2F	57 776 968	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	2 094 717	NK	59 491 698	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	886 989	ØK	2 098 724	ØL	67 797 726	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: NEWORCH

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {col.1 - col.2} - col.5 (5)}
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise NEWORCH										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	151 188	PG		PH	151 188		
TOTAL I		RK		RM	151 188	RN		RO	151 188		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	1 543	QB		QC	1 543		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	344 629	QF		QG	344 629		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU		QV	346 172	QW		QX	346 171		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	497 487	ØQ		ØR	497 359		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	346 299	Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	22 260 608	UF	121 059
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	10 294 882	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise NEWORCH

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise NEWORCH

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise NEWORCH

[illegible]

Désignation de l'entreprise NEWORCH

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise NEWORCH

[illegible]

Désignation de l'entreprise : NEWORCH										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	1 714 730	UM		UN	1 714 730			
	Prêts (1) (2)			UP	14 117 980	UR		US	14 117 980			
	Autres immobilisations financières			UT	43 658 988	UV		UW	43 658 988			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	67 041				67 041			
	Autres créances clients			UX	56 806 950		56 806 950					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	12 727		12 727					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	105 258		105 258					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 378 695		3 378 695					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	312 688		312 688					
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	28 553 292		28 553 292					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	14 474 678		14 474 678					
	Charges constatées d'avance			VS	7 833 851		7 554 000		280 000			
	TOTAUX			VT	171 036 879	VU	111 198 289	VV	59 838 739			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	25 069 889	69 889	18 750 000	6 250 000					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	4 478 654		4 478 654						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	70 012 579	70 012 579							
Personnel et comptes rattachés			8C	4 164 488	4 164 488							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	8 482 707	7 600 707	882 000						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 041 695	3 041 695							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 728 603	17 635 603	2 093 000						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 554 127	2 554 127							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	513 937	513 937							
Groupe et associés (2)			VI	7 897 385	7 897 385							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	32 438 791	32 438 791							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	9 031 868	9 031 868							
TOTAUX			VY	187 414 722	VZ	154 961 068	26 203 654	6 250 000				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	25 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : NEWORCH		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	5 128 236	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	43 909	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	47 073	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	181 059	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	3 041 695	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
					L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						
			- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	
								10 181 364	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises ou différé 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Autres entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de réinsertion de la défense (44 bis octies)	PA
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 septies)	PP		Basin d'emploi à dynamiser (art.44 bis octies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quater octies)	XC
					Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduits (art. 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Cyranes dérogées par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
								200 000	

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2022

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL-II		XH	321-059
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	9 860 305		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	9 860 305	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

N° 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>NEWORCH</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	3 153 930
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
provision pour risque	8X	181 059	8Y 121 059
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
depreciation des immobilisation	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 181 059	YO 121 059
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmonntant du transfert).

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2022

Désignation de l'entreprise NEWORCH										Néant ☐		*	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF			
	TOTAL I			ØF			Report à nouveau			ZG			
										TOTAL II		ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	5 581 307		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ	46 432 211		
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	325 143		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	42 666 902		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	63 373 625		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	64 689 738		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	223 068 926		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	2 058 222		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	7 241 615		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	9 299 836		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	180 079 931		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	164 481 757		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB	38 352 582		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1,17 %		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				ZR	1			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL						
				Plus-values à 19% JM			Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15% JN			Plus-values à 0% JO						
				Plus-values à 19% JP			Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0			N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : NEWORCH						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise NEWORCH

[illegible]

Désignation de l'entreprise : NEWORCH	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☐ *
---------------------------------------	------------------------------------	----	-------	----------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(2) réintégration des plus-values de l'exercice N-1 (imposition est prise en charge par les services assurantielles) (cf. tableau 2)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		(à préciser) au titre de :	N-7		
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

Désignation de l'entreprise : NEWORCH Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ .	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>NEWORCH</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

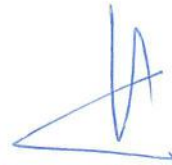
DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : NEWORCH		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 26062020		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 1 9	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	531 778 157	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	181 680	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	531 959 837	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	326 556 974	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	10 200 000	
Variation positive des stocks	OD	19 554 091	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	356 311 066	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	281 820 136	
Variation négative des stocks	OQ	23 669 399	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	176 583 043	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	273 461 775	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	755 534 353	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	132 736 550
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	132 736 550	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



copie certifiée
conforme à l'original

NEWORCH SAS
Comptes sociaux annuels au 31/12/2021

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA[®]
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

Table des matières

Compte de résultat au 31 décembre 2021	4
Bilan	5
1. NOTE 1 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	7
1.1 Principes comptables	7
1.1.1 Immobilisations incorporelles.....	7
1.1.2 Immobilisations corporelles	8
1.1.3 Immobilisations financières.....	8
1.1.4 Stocks	8
1.1.5 Créances clients et évaluations des dépréciations	9
1.1.6 Provisions pour risques et charges	9
1.1.7 Instruments financiers	9
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice	10
2. NOTE 2 : ACTIF IMMOBILISE	11
2.1 Immobilisations incorporelles.....	11
2.2 Immobilisations corporelles :.....	11
2.3 Immobilisations financières :.....	11
3. NOTE 3 – AMORTISSEMENTS	14
4. NOTE 4 – PROVISIONS	15
5. NOTE 5 – STOCKS	16
6. NOTE 6 – CREANCES ET DETTES.....	16
6.1 Echéances des créances et des dettes.....	16
6.2 Autres créances	17
6.3 Comptes de régularisation	18
6.4 Dettes financières.....	18
6.5 Charges à payer	18
6.6 Produits à recevoir.....	19
7. NOTE 7 – INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	19
8. NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	21
8.1 Engagements donnés.....	21
8.2 Engagements reçus.....	22

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

9.	NOTE 9 – CHIFFRE D’AFFAIRES	22
10.	NOTE 10 – AUTRES PRODUITS.....	22
12.	NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER	22
13.	NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL	23
14.	NOTE 13 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	23
15.	NOTE 14 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS	24
16.	NOTE 15 – EFFECTIFS	24
17.	NOTE 16 – IMPOT SUR LES SOCIETES.....	25
18.	NOTE 17 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	25
19.	NOTE 18 – AUTRES INFORMATIONS.....	25
20.	NOTE 19 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	26

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®

KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

Compte de résultat au 31 décembre 2021

en milliers d'euros

31/12/2021

Produits d'exploitation	868 636
Chiffre d'affaires	531 778
Autres produits	326 557
Subventions d'exploitation	10 200
Reprises sur provisions et transferts de charges	101
Charges d'exploitation	861 995
Achats de marchandises et autres approvisionnements	277 500
Variation de stock	4 115
Autres achats et charges externes	223 069
Impôts et taxes	9 300
Salaires et traitements	38 353
Charges sociales	13 439
Dotations aux amortissements	497
Dotations aux provisions	22 261
Autres charges	273 462
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 641
Produits financiers	2 096
Charges financières	556
RESULTAT FINANCIER	1 540
RESULTAT COURANT	8 180
Produits exceptionnels	17 502
Charges exceptionnelles	5 768
Dotations exceptionnelles	10 295
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 439
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	9 619
Participation des salariés	1 449
Impôt sur les bénéfices	2 817
RESULTAT NET	5 353

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

Bilan

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021		
	Valeurs brutes	Amort. & prov.	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	67 798	10 420	57 377
Immobilisations incorporelles	3 595	151	3 444
Concessions, brevets & droits similaires	1 829	151	1 678
Fonds commercial	15		15
Marques	271		271
Immobilisations en cours	1 481		1 481
Immobilisations corporelles	4 711	346	4 364
Installations tech, matériel & outillage	10	2	8
Autres immobilisations	4 465	345	4 120
Immobilisations en cours	236		236
Immobilisations financières	59 492	9 923	49 569
Titres et créances rattachées à des participations	1 715		1 715
Prêts, cautionnements et autres créances	14 118		14 118
Actions propres	63		63
Autres immobilisations financières	43 596	9 923	33 673
ACTIF CIRCULANT	170 677	14 979	155 698
Stock	31 003	6 409	24 593
Avances et acomptes versés sur commandes	3 334		3 334
Créances d'exploitation	100 377	8 570	91 808
Créances clients et comptes rattachés	56 874	8 570	48 304
Autres créances	43 503		43 503
Valeurs mobilières de placement	10 000		10 000
Disponibilités	18 129		18 129
COMPTES DE REGULARISATION	7 834		7 834
TOTAL ACTIF	238 475	25 399	213 076

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®

KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/21
CAPITAUX PROPRES	18 353
Capital	13 000
Résultat de l'exercice	5 353
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 533
TOTAL DES DETTES	178 158
Dettes financières	29 549
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 070
Emprunts et dettes financières diverses	4 479
Dettes d'exploitation	148 610
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 527
Dettes fiscales et sociales	37 747
Autres dettes	40 336
COMPTES DE REGULARISATION	9 032
TOTAL PASSIF	213 076

NOTE 1 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes comptables

L'exercice comptable a débuté le 02 avril 2020 et a pris fin au 31 décembre 2021 : il a donc eu une durée de 21 mois.

Les comptes arrêtés au 31/12/2021 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n°2018-01 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation : Lors de l'établissement des comptes au 31 décembre 2021, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation. Ainsi, les comptes ont été préparés et arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.
- ✓ La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (« K€ ») sauf indication contraire. Les informations financières présentées dans ce document ont été arrondies pour faciliter leur présentation. En conséquence, il est possible que dans certains tableaux, la somme des nombres d'une colonne ne soit pas parfaitement égale au total de la colonne indiquée.

1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels acquis ou développés en partie par l'entreprise, les marques acquises, les droits au bail et fonds de commerce.

Les fonds de commerce et droits au bail étant considérés comme des éléments à durée de vie indéterminée ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement. Ces derniers sont évalués à la date de clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel.

Les marques acquises ont fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé dans le cadre de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2021. Ce test de dépréciation n'a pas révélé de perte de valeur..

Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels devient durablement inférieure à sa valeur actuelle, telle que déterminée selon les méthodes décrites en note 4, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

La durée d'amortissement retenue pour les immobilisations incorporelles est résumée dans le tableau suivant

Nature des immobilisations	Durée d'utilisation
Logiciels	3 à 7 ans

1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations	Durée d'utilisation
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

1.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

Le cas échéant, les frais d'acquisition de titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

Les actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les valeurs brutes de sortie sont calculées selon la méthode FIFO.

1.1.4 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant.

L'ensemble des stocks est issu d'un inventaire permanent. Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

La direction générale détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les taux de marge négatifs réellement constatés sur chaque collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement auprès des magasins de déstockage pour les articles en stock à la clôture de l'exercice. Les stocks sont ainsi dépréciés par voie de provision en fonction de cette valeur.

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

1.1.5 Créances clients et évaluations des dépréciations

La méthode de dépréciation des créances prévoit que les créances clients soient dépréciées en fonction de l'analyse du risque de non-recouvrement qualitative de la situation financière du client.

1.1.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

La Société comptabilise une provision pour litige lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

1.1.7 Instruments financiers

La société met en place des stratégies de couverture de ses achats en devises étrangères. Il s'agit principalement d'achats de dollars américains. Des couvertures sont pratiquées. Ces couvertures sont très majoritairement des couvertures à termes.

Les couvertures sont réalisées lors de la détermination des volumes d'achats des saisons concernées et ensuite ajustées. Les couvertures sont comptabilisées de la façon suivante :

1. A la souscription du contrat, le montant nominal du contrat n'est pas comptabilisé s'agissant d'un engagement hors bilan.
2. Lors des clôtures, les couvertures non encore dénouées qui couvrent les dettes sont réévaluées à la valeur de marché (fair value hedge) et impactent le résultat d'exploitation avec un gain ou une perte de change latent. Les dettes fournisseurs couvertes sont, quant à elle, réévaluées au taux de change en vigueur à la date de clôture suivant le taux indiqué par la BCE avec inscription, en résultat d'exploitation, du gain ou perte de change latent.
3. Lors de la réalisation de la couverture aucun écart de change n'est dégagé lors du règlement de la dette.

Aucun écart de conversion ne figure au bilan concernant ces couvertures.

La comptabilisation des éléments couverts et des instruments de couverture est effectuée conformément au règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

NewOrch SAS est une société immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 882 808 587 le 2 avril 2020, créée dans le but du rachat des actifs de la société Orchestra-Prémaman SA en redressement judiciaire et a obtenu jouissance de ses actifs suite au jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 19 juin 2020.

Le 20 mai 2020, une augmentation de capital d'un montant de 999 999,00 euros a été validée par l'assemblée générale des actionnaires par l'émission de 999 999 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, portant le capital social de la société de 1,00 euro à 1 000 000,00 euros.

Le 5 juin 2020, une augmentation de capital d'un montant de 9 000 000,00 euros a été validée par l'assemblée générale des actionnaires par l'émission de 9 000 000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, portant le capital social de la société de 1 000 000,00 euros à 10 000 000,00 euros.

Les principaux actifs des anciennes entités belges ont été repris par NewOrch Belgium en date du 1er juillet 2020. NewOrch Belgium est détenue à 100% par NewOrch SAS.

Dans le cadre de la mise en place du financement avec Acofi Gestion, NewOrch SPV, filiale à 100% de NewOrch SAS, a été créée le 29 juillet 2020.

L'acte de cession matérialisant la reprise des fonds de commerce de la société Orchestra-Prémaman SA par la société NewOrch SAS suite au jugement du Tribunal de commerce de Montpellier du 19 juin 2020, a été signé le 18 mars 2021.

En date du 25 mai 2021, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'augmenter le capital social de 3 millions d'euros pour le porter à 13 millions d'euros et d'autoriser l'organisation d'une augmentation additionnelle du capital social à hauteur de 10 millions d'euros.

La version provisoire du plan CCSF portant sur l'étalement de 21 889 K€ de dettes de TVA et Urssaf a été validée le 21 juin 2021 avant que la version définitive du même plan CCSF ne soit validée le 10 février 2022 (cf événements post clôture).

Un Prêt Garanti par l'Etat a été contracté le 13 août 2021 pour un montant nominal de 25 000 K€ auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

Le 24 novembre 2021, le Groupe a été victime d'une cyber attaque. Cet événement n'a eu qu'un impact modéré sur l'activité. Le retour à un fonctionnement normal du Groupe a pu être réalisé début janvier 2022.

L'activité de la Société a dégagé un chiffre d'affaires de 531 778 K€ au 31 décembre 2021 pour un résultat net de 5 353 K€.

A fin décembre 2021, le nombre de points de vente en France est de 246 magasins (127 succursales, 119 commissionnaires-affiliés).

La Société a subi la fermeture d'une grande partie de ses magasins suite aux différents confinements en France dus à la pandémie mondiale de la Covid-19 mais a pu s'appuyer sur des ventes en lignes solides pendant ces périodes de fermeture de magasins.

Dans ce contexte inédit, NewOrch SAS a mis en place des mesures d'adaptation afin d'ajuster ses coûts variables à la forte baisse d'activité et de préserver sa trésorerie, comprenant notamment le recours au chômage partiel et au maintien de l'emploi.

A noter que NewOrch SAS a perçu au titre des différentes périodes de réduction d'activité, 10 200 K€ d'aides de l'Etat : 10 000 K€ d'aide coûts fixes et 200 K€ au titre du fonds de solidarité. Ces éléments ont été comptabilisés en subventions d'exploitation, produits à recevoir, au 31 décembre 2021 et ont été versés par l'Etat à NewOrch SAS en janvier 2022.

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

NOTE 2 : ACTIF IMMOBILISE

<i>en milliers d'euros</i>	valeurs Brutes 26/06/2020	Augmentations	Diminutions	Valeurs Brutes 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	272	3 323		3 595
Immobilisations corporelles	100	4 615	4	4 711
Immobilisations financières	27 142	34 445	2 095	59 492
TOTAL	27 514	42 383	2 099	67 798

Les valeurs brutes au 26/06/2020 correspondent aux valeurs de rachat des actifs d'ORCHESTRA PREMAMAN SA

2.1 Immobilisations incorporelles

L'exercice clôturé au 31 décembre 2021 enregistre une augmentation des immobilisations incorporelles de 3 595 K€ représentant la mise en place des nouveaux logiciels et frais de développement mis en service.

2.2 Immobilisations corporelles :

Les augmentations concernent principalement la rénovation des magasins et des investissements réalisés au siège.

2.3 Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières correspondent essentiellement à la valorisation des stocks des magasins détenus par NewOrch SAS, reclassée en immobilisation financière au regard du contrat de fiducie portant sur ces éléments. cette partie du bilan comprend également les titres de participation des filiales de la société NewOrch SAS et les créances rattachées aux participations.

Les titres de participation se décomposent comme suit :

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

Titres de participations

en milliers d'euros

31/12/2021

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	% détention
Groupe Orchestra OPI	1		1	100%
Groupe Orchestra Orchestra Switzerland	20		20	100%
Groupe Orchestra Orchestra Hellas	50		50	100%
Groupe Orchestra Orchestra Maroc	20		20	51%
Groupe Orchestra Orc Distribution Maroc	20		20	50%
Groupe Orchestra Orchestra Cyprus	10		10	100%
Groupe Orchestra Orchestra Participation	2		2	100%
Groupe Orchestra Orchestra Asia	1		1	99%
Groupe Orchestra Kazibao	1		1	79%
Groupe Orchestra Club at Cost	1		1	100%
Groupe Orchestra Orlog	2		2	40%
Groupe Orchestra Orchestra Madagascar	1		1	100%
Groupe Orchestra NewOrch SPV - Fiducie	1		1	100%
Groupe Orchestra NewOrch Belgium	100		100	100%
Autres Participations hors groupe	10		10	
TOTAL des titres de participation	240		240	

La société Neworch SAS a conclu un contrat de fiducie sureté en date du 26 juin 2020, pré-requis à l'entrée en jouissance de NewOrch SAS, arrivant à terme lors du règlement intégral, inconditionnel et irrévocable des dettes de la société auprès de la procédure suite à la reprise des actifs de la société Orchestra-Prémaman. Cette fiducie portant sur les stocks magasins a été conclue dans le cadre du financement de l'offre de rachat des actifs de la société OPSA par la société NewOrch SAS entre les parties suivantes :

- NewOrch SAS : le constituant,
- OPSA et ses mandataires liquidateurs : Le bénéficiaire
- Equitis Gestion : le fiduciaire

Au 31 décembre 2021, le stock faisant l'objet de la fiducie sur les magasins est donc comptabilisé en autres immobilisations financières pour 43,6 millions d'euros en valeur comptable.

La variation des stocks de la période affectés à la fiducie au compte de résultat est comptabilisée en produit exceptionnel.

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

2.3.1 Immobilisations financières - valeur brute

<i>en milliers d'euros</i>	26/06/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Titres de participation	129	111		240
Créances rattachées à des participations	0	1 475		1 475
Actions propres	0	63		63
Autres immobilisations financières	27 013	16 583		43 596
Dépôts de garantie	0	16 213	2 095	14 118
TOTAL	27 142	34 445	2 095	59 492

2.3.2 Immobilisations financières – provisions

<i>en milliers d'euros</i>	26/06/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Autres immobilisations financières		9 923		9 923
TOTAL	0	9 923	0	9 923

Il s'agit de la provision sur stocks des magasins qui ont été reclassés en actif fiduciaire et donc en immobilisations financières en date de clôture.

2.3.3 Immobilisations financières – valeur nette

<i>en milliers d'euros</i>	26/06/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Titres de participations	129	111		240
Créances rattachées à des participations	0	1 475		1 475
Actions propres	0	63		63
Autres immobilisations financières	27 013	6 660		33 673
Dépôts de garantie et prêts	0	16 213	2 095	14 118
TOTAL	27 142	24 522	2 095	49 569

NOTE 3 – AMORTISSEMENTS

<i>en milliers d'euros</i>	26/06/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	0	151	0	151
Immobilisations corporelles	0	346	0	346
TOTAL	0	497	0	497

Les amortissements des éléments incorporels correspondent principalement aux logiciels et frais de développement mis en service.

Les autres éléments incorporels non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la note 4.

NOTE 4 – PROVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Provisions Règlementées			0
Provisions pour risques et charges	7 654	121	7 533
Provisions pour risques	7 101		7 101
Provisions pour charges	553	121	432
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	9 923	0	9 923
Provisions pour dépréciation des stocks et encours	6 409	0	6 409
Provisions pour dépréciation des créances & VMP	8 570	0	8 570
TOTAL GENERAL	32 555	121	32 434

Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2021 une provision pour risque à hauteur de 432 K€ a été comptabilisée correspondant à des litiges prud'hommaux pour 372 K€ et à une provision pour charges de jetons de présence pour 60 K€.

Une provision pour perte d'un montant de 7 101 K€ a été comptabilisée correspondant à l'estimation de décote de la valeur actuelle des stocks textile et puériculture détenus par la société NewOrch SPV par rapport au PRE. Les ventes de marchandises de NewOrch SPV à NewOrch SAS sont en effet régies par un contrat garantissant le prix de vente au PRE, contrat signé dans le cadre de la mise en place du financement de 12 000 K€ avec Acofi Gestion.

Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Aucune provision pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles n'a été constatée sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Provision pour dépréciation des immobilisations financières

Une provision de 9 923 K€ sur les stocks des magasins, objets de la fiducie magasins, a été comptabilisée et vient diminuer la valorisation des immobilisations financières, en conséquence.

Provisions pour dépréciation des actifs circulants

Une provision de dépréciation des stocks pour un montant de 6 409 K€ a été comptabilisée concernant les stocks d'agencements, de consommables et les colis retours.

Au 31 décembre 2021 NewOrch SAS a procédé à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de ses créances clients à hauteur de 8 570 K€.

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

NOTE 5 – STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Stocks tissus & accessoires	337
Stocks marchandises	30 665
Montant brut	31 003
Provision pour dépréciation	-6 409
Montant net	24 593

La valeur des stocks à la clôture de l'exercice intègre les stocks en transit.

Les stocks repris suite au rachat des actifs de la société Orchestra-Prémaman ont été valorisés au montant proposé dans l'offre de reprise majorés des charges augmentatives du prix soit un montant global de 62 131 K€ dont 27 010 K€ affectés en actif fiduciaire

NOTE 6 – CREANCES ET DETTES

6.1 Echéances des créances et des dettes

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	1 715		1 715
Dépôts de garantie	14 118		14 118
Autres immobilisations financières	0	0	0
Total créances de l'actif immobilisé	15 833	0	15 833
Clients et comptes rattachés	56 874	56 807	67
Autres créances	43 503	43 503	
Avances et acomptes sur commandes	3 334	3 334	
Total créances de l'actif circulant	103 711	103 644	67
Charges constatées d'avance	7 834	7 554	280
TOTAL	127 378	111 198	16 180

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et de - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	25 070	70	18 750	6 250
Emprunts et dettes financières diverses	4 479		4 479	
Total dettes financières	29 549	70	23 229	6 250
Fournisseurs	54 519	54 519		
Fournisseurs factures non parvenues	16 008	16 008		
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 527	70 527		0
Dettes sociales	12 647	11 765	882	
Dettes fiscales	25 100	23 007	2 093	
Total dettes sociales et fiscales	37 747	34 772	2 975	
Dettes diverses	40 336	40 336		
Instruments de Trésorerie				
Total autres dettes	40 336	40 336	0	0
Total dettes d'exploitation	148 610	145 635	2 975	0
Produits constatés d'avance	9 032	7 477	1 555	
Ecart de conversion				
TOTAL	187 190	153 182	27 759	6 250

6.2 Autres créances

Autres créances	Brut	Provision	Net
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021		
Créances fiscales	14 498		14 498
Créances sur personnel	139		139
Fournisseurs débiteurs	312		312
Comptes courants Groupe	28 553		28 553
TOTAL	43 503		43 503

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®

KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

Les créances fiscales sont principalement composées de 10 800 K€ de produits à recevoir (10 000 KEUR d'aide coûts fixes, de 200 K€ de produit à recevoir lié au fonds de solidarité de 600 KEUR d'aide au chômage partiel) et de 3 691 KEUR de TVA

6.3 Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Loyers	966
Cartes Club	1 490
Marchandises	3 514
Divers	1 864
Total Charges constatées d'avance	7 834

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Cartes Club	8 898
Divers	134
Total Produits constatés d'avance	9 032

6.4 Dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 070
Autres dettes	4 479
Total dettes financières	29 549

La dette financière de NewOrch SAS est composée du Prêt Garanti par l'Etat et des dépôts reçus

6.5 Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Factures non parvenues	16 008
Avoirs à établir	795
Dettes sociales	5 191
Dettes fiscales	756
TOTAL	22 750

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA[®]
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

6.6 Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Factures à établir	12 899
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	312
Organismes Sociaux	0
Créances fiscales	10 807
Autres	0
TOTAL	24 018

Dettes et créances représentées par des effets de commerce

<i>en milliers d'euros</i>	26/06/2020	31/12/2021
Fournisseurs : effets à payer		5 236
Clients : effets à recevoir créateur		29

NOTE 7 – INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Titres de participations

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2021		
		Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes % détention
Groupe Orchestra	OPI	1		1 100%
Groupe Orchestra	Orchestra Switzerland	20		20 100%
Groupe Orchestra	Orchestra Hellas	50		50 100%
Groupe Orchestra	Orchestra Maroc	20		20 51%
Groupe Orchestra	Orc Distribution Maroc	20		20 50%
Groupe Orchestra	Orchestra Cyprus	10		10 100%
Groupe Orchestra	Orchestra Participation	2		2 100%
Groupe Orchestra	Orchestra Asia	1		1 99%
Groupe Orchestra	Kazibao	1		1 79%
Groupe Orchestra	Club at Cost	1		1 100%
Groupe Orchestra	Orlog	2		2 40%
Groupe Orchestra	Orchestra Madagascar	1		1 100%
Groupe Orchestra	NewOrch SPV - Fiducie	1		1 100%
Groupe Orchestra	NewOrch Belgium	100		100 100%
Autres	Autres	10		10
TOTAL des titres de participation		240		240

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

Créances clients et comptes rattachés

en milliers d'euros

31/12/2021

		Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Groupe Orchestra	REPORT	88	88	0
Groupe Orchestra	CRISLOR	151		151
Groupe Orchestra	OPI	1 590	1 590	0
Groupe Orchestra	HELLAS	5 487	3 246	2 241
Groupe Orchestra	New Orch Belgium	2 965	1 472	1 493
Groupe Orchestra	PREMAMAN LUX	-12		-12
Groupe Orchestra	ORCHESTRA SWITZERLAND SA	70		70
Groupe Orchestra	SARL MAROC	1 456		1 456
Groupe Orchestra	CYPRUS LTD	233		233
Groupe Orchestra	LES PETITS LOUPS	71	53	19
Groupe Orchestra	2 HBAK	20		20
Groupe Orchestra	LANMOR	4		4
Groupe Orchestra	TRIBORC	21		21
Groupe Orchestra	ORC SUPER STAR	23		23
Groupe Orchestra	NADCO	108	79	28
Groupe Orchestra	B5A	285	68	217
Groupe Orchestra	RONCQ	462	340	122
Groupe Orchestra	ECLIPS	133	116	16
Groupe Orchestra	REV ONE	195	153	41
Groupe Orchestra	YSBV	349	28	321
Groupe Orchestra	JMT	278	195	83
Groupe Orchestra	JMSPDM	20		20
Groupe Orchestra	JMA	20	3	17
TOTAL des créances clients et comptes rattachés		14 017	7 431	6 586

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

Créances rattachés à des participations

en milliers d'euros

31/12/2021

		Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	% détention
Participations hors groupe	Société COMBELLE	833		833	33,33%
Groupe Orchestra	NewOrch Belgium	641		641	100,00%
	TOTAL des créances rattachés à des participations	1 475	0	1 475	

Dettes fournisseurs

en milliers d'euros

31/12/2021

		Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Groupe Orchestra	OPI	-1 205		-1 205
Groupe Orchestra	O Asia	-4 858		-4 858
Groupe Orchestra	O Hellas	-12 772		-12 772
Groupe Orchestra	KAZIBAO LTEE	-48		-48
Groupe Orchestra	O India	-17		-17
	SWF	-501		-501
Groupe Orchestra	KAZIBAO	-112		-112
Groupe Orchestra	New Orch Belgium	-163		-163
Groupe Orchestra	PREMAMAN LUX	-63		-63
Groupe Orchestra	O Madagascar	-1 530		-1 530
	TOTAL des dettes fournisseurs	-21 269	0	-21 269

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/2021
Avals, cautions et garanties données	
Autres engagements donnés (1)	100 909
Gages sur stock	40 000
TOTAL	140 909

(1) Concerne les couvertures de change (terme et options)

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

8.2 Engagements reçus

Il n'y a pas eu d'engagement reçu de NewOrch non comptabilisé au 31 décembre 2021.

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Ventes détail	236 152
Ventes franchisés et négoce	266 151
CA adhésion club	29 475
TOTAL	531 778
France	430 001
Export	101 778
TOTAL	531 778

NOTE 10 – AUTRES PRODUITS-AUTRES CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
autres charges	273 461,78
autres produits	326 556,97

NewOrch SAS a cédé des produits à la société NewOrch SPV à hauteur de 324 370 KEUR d'euros (dont 21 570 KEUR de refacturations). Ces transactions ont été comptabilisées en autres produits.

NEWORCH SAS a acheté des produits à la société NEWORCH SPV pour alimenter les points de vente pour un montant de 270 263 KEUR. Ces achats ont été comptabilisés en autres charges.

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	1
Produits financiers de participation	348
Autres produits financiers	1 746
Total des produits financiers	2 095
Intérêts et charges assimilés	42
Charges financières de participation	325
Autres charges financières	189
Total des charges financières	556
RESULTAT FINANCIER	1 539

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

Le résultat financier est essentiellement composé des escomptes obtenus, des intérêts bancaires et des intérêts sur comptes courants des filiales.

NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

en milliers d'euros	31/12/2021
Variation des actifs remis en Fiducie	16 583
Produits de cessions d'immobilisations	186
produits exeptionnels divers	733
Total des produits exceptionnels	17 502
	31/12/2021
Résultat sur opérations de gestion	549
VNC des cessions d'immobilisations	4
Dotations aux provisions	10 295
Autres charges exceptionnelles	5 215
Total des charges exceptionnelles	16 062
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 439

La variation des stocks magasins reclassés en actif fiducie a été comptabilisée en produits exceptionnels :16 583 KEUR

La provision pour dépréciation des stocks des actifs Fiducie a été comptabilisée en charges exceptionnelles 9 923 KEUR

Les autres charges exceptionnelles sont constituées par les charges liées au rachat des actifs d'ORCHESTRA PREMAMAN SA par NEWORCH SAS

NOTE 13 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 13 000 000 actions d'une valeur nominale de 1,00€.

en milliers d'euros	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Capital	0,001	13 000,0		13 000,0
Primes d'émission, fusion, apport et écart	-			
Réserves	-			
Report à nouveau	-			
Résultat de l'exercice	-	5 353,0		5 353,0
Total capitaux propres	0,001	18 353,0	-	18 353 ,0

	Ouverture	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	Clôture	Valeur nominale
Nombre d'actions	1	12 999 999		13 000	1

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA[®]
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

NOTE 14 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Risque de change

NewOrch SAS paie principalement ses achats textiles et puériculture en dollars, et en euros, et vend sa production dans une douzaine de pays principalement en euros. Il se trouve donc exposé de façon significative au risque de change pour son activité textile.

La société NewOrch SAS qui réalise la quasi-totalité des achats textile du Groupe, a effectué des transactions comptabilisées pour un montant de 231 200 KEUROS pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces opérations ont été réalisées, en euros à hauteur respectivement de 79% et en USD à hauteur respectivement de 11%. La répartition des achats textile et puériculture dans les différentes devises est susceptible d'évoluer, en fonction des sources d'approvisionnement d'une part, et des opportunités de privilégier la devise jugée la plus pertinente pour commercer par la société et ses fournisseurs d'autre part.

Pour cette activité textile, « un cours budget » (c'est-à-dire une fixation de la parité euro/devise d'achat) est fixé par saison avant la campagne d'achats afin de préserver la marge de la société. Des couvertures sont ensuite mises en place sur la totalité de l'exposition, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques ou de combinaisons d'options, qui prévoient pour les termes un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné et une échéance donnée et pour les options un montant et un cours minimum garantie à l'échéance laissant la possibilité de profiter de manière mesurée d'une évolution favorable.

Les instruments de couvertures sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations d'achat textile portant sur les 3 saisons futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Pour la partie USD, le montant notionnel des couvertures en cours au 31 décembre 2021 est de 63,63 millions d'USD pour un engagement maximum de 63,63 millions d'USD, dont la variation de la valeur de marché au 31 décembre 2021 est de - 0,315 millions d'euros avec des échéances allant jusqu'au 4 février 2022.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Trésorerie et Financements, directement rattachés au Président Directeur Général, et se traduit par un reporting régulier des opérations de change en portefeuille.

NOTE 15 – EFFECTIFS

L'effectif inscrit au 31 décembre 2021 est de 1 149 personnes.

	31/12/2021
Cadre	185
Agent de maîtrise	184
Employé	780
TOTAL	1 149

NOTE 16 – IMPOT SUR LES SOCIETES

Analyse du résultat et de l'impôt sur les sociétés :

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	8 180	-2 414	5 766
Résultat exceptionnel	1 439	-403	1 036
Participation	-1 449	0	-1 449
Résultat	8 170	-2 817	5 353

NOTE 17 – TABLEAU DES FILIALES

Filiales et participations	Capitaux propres sociaux	Quote part du capital détenu en %	Valeur brutes des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	CA.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
OPI(1)	-10 737	100%	1		5 411	-3 416
Orchestra Switzerland (1)	-2 768	100%	20		24 103	-2 261
Orchestra Hellas(1)	-4 576	100%	50		39 048	-24
Orchestra Maroc(1)	33	51%	20		11 722	826
Orc Distribution Maroc(1)	1 042	50%	20		3 393	153
Orchestra Cyprus(1)	1 309	100%	10		4 940	13
Orchestra Participation(1)	-8 171	100%	2		0	174
Orchestra Asia(1)	300	99%	1		2 346	-812
Kazibao(2)	742	79%	1		104	-174
Club at Cost (2)	583	100%	1		94	-23
Orlog (1)	1 591	40%	2		9 776	-315
Orchestra Madagascar(2)	3 080	100%	1		889	886
NewOrch SPV - Fiducie(3)	-3 974	100%	1		0	-3 975
NewOrch Belgium(2)	1 899	100%	100	641	12 063	1 799
(1) clôture au 28/02/2021						
(2) clôture au 31/12/2021						

NOTE 18 – AUTRES INFORMATIONS

Honoraires comptabilisés en charges au titre de l'exercice relatifs aux Commissaires aux Comptes :

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA[®]
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

	KPMG	AXIOME Audit et Stratégie	CES	SEFAC
	Montant HT en K€	Montant HT en K€	Montant HT en K€	Montant HT en K€
certification des comptes	184	193	22	37
services autres	20	23		
augmentation de capital		2		
TOTAL	204	218	22	37

NOTE 19 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les 10 000 K€ relatifs à l'aide coûts fixes ont été encaissés en janvier 2022.

Le plan CCSF définitif a été obtenu le 10 février 2021. In fine, il porte sur un étalement résiduel de 7 025 k€, post remboursement de 10 000 K€ du fait de l'aide coûts fixes, étalés sur 21 mois, la dernière échéance devant être réglée le 25 octobre 2023.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les Etats-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe.

La Société précise qu'elle est peu impactée par le conflit en Ukraine hormis l'impact sur l'économie en général.

NEWORCH

ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris

34130 SAINT AUNÈS – France

Tél. +33 4 99 13 08 00

S.A.S. au capital de 13 000 000 €

R.C.S. 882 808 587

N° intracommunautaire FR47882808587 - Siret 882 808 587 00035

ORCHESTRA®
KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE

WWW.ORCHESTRA.COM   

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2022 NEWORCH

PROCES VERBAL

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre d'électeurs inscrits	55	13000000
Nombre d'émargements	30	12469926
Nombre d'enveloppes de vote	30	12469926
Taux de participation	54,54%	95,92%

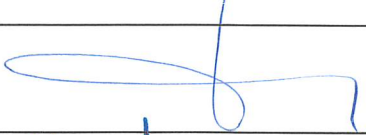
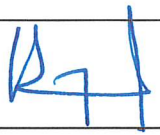
		Nbr de suffrages			Nbr de voix		
		Nbr	% total	% hors abstention	Nbr	% total	% hors abstention
L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion de la Présidente sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.	Pour	30	100,00%	100,00%	12469926	100,00%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	0	0,00%	-	0	0,00%	-
L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élevant à 43.909 euros, cette somme correspondant à des amortissements excédentaires.	Pour	30	100,00%	100,00%	12469926	100,00%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	0	0,00%	-	0	0,00%	-
L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice de 5.353 045 euros de la façon suivante : - Au compte « Réserve Légale » à concurrence de 5% portant le solde à 267 652 euros - Au compte « autres réserves » à concurrence de 95% portant le solde à 5 085 393 euros.	Pour	30	100,00%	100,00%	12469926	100,00%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	0	0,00%	-	0	0,00%	-
Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du code général des Impôts, les associés prennent acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.	Pour	30	100,00%	100,00%	12469926	100,00%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	0	0,00%	-	0	0,00%	-
L'assemblée générale après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conventions rapportées.	Pour	30	100,00%	100,00%	12469926	100,00%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	0	0,00%	-	0	0,00%	-
L'assemblée générale décide de verser des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice de 18 mois clos au 31.12.2021. Le montant de la rémunération est calculé sur la base d'une rémunération annuelle (12 mois) détaillée comme suit : - Une part fixe de 3.000? - Une part variable de 3.000?, basée sur l'assiduité.	Pour	29	96,67%	100,00%	12459926	99,92%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	1	3,33%	-	10000	0,08%	-

		Nbr de suffrages			Nbr de voix		
		Nbr	% total	% hors abstention	Nbr	% total	% hors abstention
Au titre de l'exercice clos au 31.12.2021 le montant des jetons de présence à verser est de 72.000€, les 6 administrateurs ayant été présents à tous les conseils d'administration. Pour l'avenir, il est proposé à l'assemblée générale de fixer le montant total des jetons de présence à verser aux membres du conseil d'administration à 60 000€ annuel (base 12 mois). Ce montant sera réajusté au prorata temporis en cas d'exercice comptable supérieur à 12 mois et sera reparti par le conseil d'administration sur la base du calcul suivant : - Une part fixe de 3.000€ - Une part variable de 3.000€, basée sur l'assiduité							
Suite à une erreur matérielle dans la résolution n°16 du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2021, il fallait lire : « Résolution n°16 - Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires : - Après avoir pris connaissance du rapport du Président - Décide de nommer en qualité de second Commissaire aux comptes titulaire de la Société : KPMG S.A, dont le siège social est sis Tour Egho, 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense, immatriculée au RCS de Nanterre 775 726 417, Pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2027.»	Pour	29	96,67%	100,00%	12459926	99,92%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	1	3,33%	-	10000	0,08%	-
L'assemblée générale, statuant selon les conditions de quorum requises, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.	Pour	29	96,67%	100,00%	12451626	99,85%	100,00%
	Contre	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
	Abstention	1	3,33%	-	18300	0,15%	-

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 27/06/2022 à 17h13 au 28/06/2022 à 15h00.

Signature des membres du bureau de vote

Monsieur Grégory Garde (Président)	
Monsieur Jean-Jacques Doeblin (Assesseur 1)	
Monsieur Bastien Pino (Assesseur 2)	

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
DE LA SOCIETE NEWORCH SAS
ZAC SAINT ANTOINE -200 AVENUE DES TAMARIS
34130 SAINT AUNES
RCS MONTPELLIER 882 808 587

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué dans un premier temps en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de la société Neworch sas (la « *Société* ») ainsi que les résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Les comptes comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général applicable en France.

D'autre part, il vous sera rendu compte dans un instant de la mission de votre commissaire aux comptes. Son rapport, celui de votre Président, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition.

Ainsi, conformément aux dispositions légales, et notamment l'article L. 232-1 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport de gestion :

1. Situation et activité de la Société - Faits marquants de l'exercice

1.1 Périmètre du groupe consolidé

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 31/12/2021
Distribution puériculture et vêtements pour enfants			
NEWORCH SAS	France	Intégration globale	Société mère
NEWORCH BELGIUM	Belgique	Intégration globale	100%
PREMAMAN LUX	Luxembourg	Intégration globale	100%
NEWORCH SPV - Fiducie	France	Intégration globale	100%
Orchestra Prendras Infantiles	Espagne	Intégration globale	100%
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	Intégration globale	100%
Orchestra Hellas SA	Grèce	Intégration globale	100%
Orchestra China Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100%
Orchestra Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	50%
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	50%

Orchestra Cyprus Ltd	Chypre	Intégration globale	100%
Orchestrin SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%
Prémaman Mauritius	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%
Orcsavanna SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%
Orchestra Participation	France	Intégration globale	100%
Les Petits Loups SAS	France	Intégration globale	100%
2HBAK SAS	France	Intégration globale	100%
Lanmor SAS	France	Intégration globale	100%
Triborc SAS	France	Intégration globale	100%
ORC Super Star SAS	France	Intégration globale	100%
Nadco SAS	France	Intégration globale	100%
B5A	France	Intégration globale	100%
RONCQ DEVELOP	France	Intégration globale	100%
Eclip's SARL	France	Intégration globale	100%
RevOne SAS	France	Intégration globale	100%
YSBV	France	Intégration globale	100%
MTK SAS	France	Intégration globale	100%
JMT SAS	France	Intégration globale	100%
JMSPDM SAS	France	Intégration globale	100%
JMA SAS	France	Intégration globale	100%
CRISLOR	France	Intégration globale	100%
REPORT	France	Intégration globale	100%
OMD SAS	France	Mise en équivalence	40%
Carbonne SAS	France	Mise en équivalence	40%
Sokids SAS	France	Mise en équivalence	40%
BABY DREAM SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Dugaukids SAS	France	Mise en équivalence	40%
Matheor SAS	France	Mise en équivalence	40%
Orchchasse EURL	France	Mise en équivalence	40%
Orchcreche EURL	France	Mise en équivalence	40%
Orchchalon EURL	France	Mise en équivalence	40%
Orch l'Etrat	France	Mise en équivalence	40%
Orch Roman	France	Mise en équivalence	40%
Orch Salaise	France	Mise en équivalence	40%

So Kids United	France	Mise en équivalence	40%
Brotex SAS	France	Mise en équivalence	40%
Venus	France	Mise en équivalence	39,2%
Jupiter	France	Mise en équivalence	24,9%
Neptune SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Saturne	France	Mise en équivalence	24,9%
L.A.M. SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Jador SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Orch'Amilly SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Le Trèfle SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
La Boutique d'Ophélie	France	Mise en équivalence	40%
ORCAHORS	France	Mise en équivalence	40%
CGBB KIDS	France	Mise en équivalence	40%
ORCAUBIN	France	Mise en équivalence	40%
ORC SAINT-JEAN	France	Mise en équivalence	40%
LOUVROR	France	Mise en équivalence	40%
ORC RELILA	France	Mise en équivalence	40%
BERSO	France	Mise en équivalence	40%
SDPO	France	Mise en équivalence	40%
ORKALYSS	France	Mise en équivalence	40%
BONNAILLIE	France	Mise en équivalence	40%
AMIENS Développement	France	Mise en équivalence	40%
OBKIDS	France	Mise en équivalence	40%
So Kids Clermont	France	Mise en équivalence	40%
Stilpass	France	Mise en équivalence	34%
Théo et Chloé SAS	France	Mise en équivalence	24,9%

Bureaux d'achats

Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%
Shanghai World Fashion	Hong Kong	Mise en équivalence	50%
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	100%
Kazibao Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	79%
Orchestra India Ltd	Inde	Intégration globale	98%
Orchestra Madagascar	Madagascar	Intégration globale	100%

1.2 Faits marquants de l'exercice

NewOrch SAS est une société immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 882 808 587 000 35 le 7 avril 2020, créée dans le but du rachat des actifs de la société Orchestra-Prémaman SA en redressement judiciaire et a obtenu jouissance de ses actifs suite au jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 19 juin 2020.

L'acte de cession matérialisant la reprise des fonds de commerce de la société Orchestra-Prémaman SA par la société NewOrch SAS à la suite du jugement du Tribunal de commerce de Montpellier du 19 juin 2020, a été signé le 18 mars 2021.

Le 20 mai 2020, une augmentation de capital d'un montant de 999 999,00 euros a été validée par l'assemblée générale des actionnaires par l'émission de 999 999 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, portant le capital social de la société de 1,00 euro à 1 000 000,00 euros.

Le 5 juin 2020, une augmentation de capital d'un montant de 9 000 000,00 euros a été validée par l'assemblée générale des actionnaires par l'émission de 9 000 000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, portant le capital social de la société de 1 000 000,00 euros à 10 000 000,00 euros.

Les principaux actifs des anciennes entités belges ont été repris par NewOrch Belgium en date du 1er juillet 2020. NewOrch Belgium est détenue à 100% par NewOrch SAS.

Dans le cadre de la mise en place du financement avec Acofi Gestion, NewOrch SPV, filiale à 100% de NewOrch SAS, a été créée le 29 juillet 2020.

En date du 25 mai 2021, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'augmenter le capital social de 3 millions d'euros pour le porter à 13 millions d'euros et d'autoriser l'organisation d'une augmentation additionnelle du capital social à hauteur de 10 millions d'euros.

La version provisoire du plan CCSF portant sur l'étalement de 21 889 K€ de dettes de TVA et Urssaf a été validée le 21 juin 2021 avant que la version définitive du même plan CCSF ne soit validée le 10 février 2022 (cf. événements post clôture).

Un Prêt Garanti par l'Etat a été contracté le 13 août 2021 pour un montant nominal de 25 000 K€ auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

En décembre 2021, NewOrch SAS a obtenu 10.0 millions d'euros d'aide couts fixes qui ont été versés en janvier 2022. En Suisse, Orchestra Switzerland a quant à elle obtenu 1.2 millions d'euros d'aide de rigueur, toujours en décembre 2021.

Le 24 novembre 2021, le Groupe a été victime d'une cyber attaque. Cet événement n'a eu qu'un impact modéré sur l'activité. Le retour à un fonctionnement normal du Groupe a pu être réalisé début janvier 2022.

Impact COVID-19

La crise sanitaire liée au virus Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur de l'exercice 2020/2021. L'épidémie de Covid-19 s'est propagée à travers le monde et a impacté l'activité économique en France et à l'étranger. Elle s'accompagne de la mise en œuvre graduelle de mesures publiques qui ont pour

Compte de résultat au 31 décembre 2021

en milliers d'euros

31/12/2021

Produits d'exploitation	868 636
Chiffre d'affaires	531 778
Autres produits	326 557
Subventions d'exploitation	10 200
Reprises sur provisions et transferts de charges	101
Charges d'exploitation	861 995
Achats de marchandises et autres approvisionnements	277 500
Variation de stock	4 115
Autres achats et charges externes	223 069
Impôts et taxes	9 300
Salaires et traitements	38 353
Charges sociales	13 439
Dotations aux amortissements	497
Dotations aux provisions	22 261
Autres charges	273 462
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 641
Produits financiers	2 096
Charges financières	556
RESULTAT FINANCIER	1 540
RESULTAT COURANT	8 180
Produits exceptionnels	17 502
Charges exceptionnelles	5 768
Dotations exceptionnelles	10 295
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 439
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	9 619
Participation des salariés	1 449
Impôt sur les bénéfices	2 817
RESULTAT NET	5 353

Bilan

ACTIF

en milliers d'euros

31/12/2021

	Valeurs brutes	Amort. & prov.	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	67 798	10 420	57 377
Immobilisations incorporelles	3 595	151	3 444
Concessions, brevets & droits similaires	1 829	151	1 678
Fonds commercial	15		15
Marques	271		271
Immobilisations en cours	1 481		1 481
Immobilisations corporelles	4 711	346	4 364
Installations tech, matériel & outillage	10	2	8
Autres immobilisations	4 465	345	4 120
Immobilisations en cours	236		236
Immobilisations financières	59 492	9 923	49 569
Titres et créances rattachées à des participations	1 715		1 715
Prêts, cautionnements et autres créances	14 118		14 118
Actions propres	63		63
Autres immobilisations financières	43 596	9 923	33 673
ACTIF CIRCULANT	170 677	14 979	155 698
Stock	31 003	6 409	24 593
Avances et acomptes versés sur commandes	3 334		3 334
Créances d'exploitation	100 377	8 570	91 808
Créances clients et comptes rattachés	56 874	8 570	48 304
Autres créances	43 503		43 503
Valeurs mobilières de placement	10 000		10 000
Disponibilités	18 129		18 129
COMPTES DE REGULARISATION	7 834		7 834
TOTAL ACTIF	238 475	25 399	213 076

PASSIF	
En milliers d'euros	31/12/21
CAPITAUX PROPRES	18 353
Capital	13 000
Résultat de l'exercice	5 353
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 533
TOTAL DES DETTES	178 158
Dettes financières	29 549
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 070
Emprunts et dettes financières diverses	4 479
Dettes d'exploitation	148 610
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 527
Dettes fiscales et sociales	37 747
Autres dettes	40 336
COMPTES DE REGULARISATION	9 032
TOTAL PASSIF	213 078

L'activité de la Société a dégagé un chiffre d'affaires de 531 778 K€ au 31 décembre 2021 pour un résultat net de 5 353 K€.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 5.353 045 euros, ainsi qu'il suit :

- Au compte « Réserve Légale » à concurrence de 5% portant le solde à 267 652 euros
- Au compte « report à nouveau » à concurrence de 95% portant le solde à 5 085 393 euros.

A fin décembre 2021, le nombre de points de vente en France est de 246 magasins (127 succursales, 119 commissionnaires-affiliés).

La Société a subi la fermeture d'une grande partie de ses magasins suite aux différents confinements en France dus à la pandémie mondiale de la Covid-19 mais a pu s'appuyer sur des ventes en lignes solides pendant ces périodes de fermeture de magasins.

Dans ce contexte inédit, NewOrch SAS a mis en place des mesures d'adaptation afin d'ajuster ses coûts variables à la forte baisse d'activité et de préserver sa trésorerie, comprenant notamment le recours au chômage partiel et au maintien de l'emploi.

A noter que NewOrch SAS a perçu au titre des différentes périodes de réduction d'activité, 10 200 K€ d'aides de l'Etat : 10 000 K€ d'aide coûts fixes et 200 K€ au titre du fonds de solidarité. Ces éléments ont été comptabilisés en subventions d'exploitation, produits à recevoir, au 31 décembre 2021 et ont été versés par l'Etat à NewOrch SAS en janvier 2022.

La société Neworch SAS a conclu un contrat de fiducie sureté en date du 26 juin 2020, pré-requis à l'entrée en jouissance de NewOrch SAS, arrivant à terme lors du règlement intégral, inconditionnel et irrévocable des dettes de la société auprès de la procédure suite à la reprise des actifs de la société Orchestra-Prémaman. Cette fiducie portant sur les stocks magasins a été conclue dans le cadre du financement de l'offre de rachat des actifs de la société OPSA par la société NewOrch SAS entre les parties suivantes :

- NewOrch SAS : le constituant,
- OPSA et ses mandataires liquidateurs : Le bénéficiaire
- Equitis Gestion : le fiduciaire

Le contrat prévoit comme cas de réalisation une valeur minimum en fiducie que doivent avoir à tout moment les Actifs Fiduciaires qui correspondent aux stocks magasins, et qui est fixée à 40 millions d'euros sur la base de la valeur historique des éléments du Stock rachetés à la procédure collective d'Orchestra-Prémaman. Notons que comptablement et conformément au règlement CRC n°2008-01 ces stocks sont valorisés pour une valeur inférieure à leur valeur historique dans les comptes OPSA compte tenu de leur acquisition lors de la reprise des actifs d'OPSA à des conditions avantageuses.

Parmi les autres cas de réalisation nous identifions :

- Un Niveau de Liquidité, apprécié à compter de la date de signature des Actes de Cession, inférieur à 500 000 euros et inférieur à 1 000 000 euros à compter du 15 novembre 2020 ;
- Le non-paiement à bonne date de l'une quelconque des sommes dues au titre des échéances fixées pour le paiement des Obligations Garanties ;
- Le non-paiement à bonne date de l'une quelconque des sommes dues au titre des échéances fixées au Plan ;
- L'ouverture d'une Procédure Collective à l'égard du Constituant ;

4. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Les premiers mois d'activité post reprise ont été marqués par différents confinements en Europe mais aussi par une meilleure performance que prévu dans l'offre de reprise en terme d EBE et de trésorerie. Le niveau du chiffre d'affaires est sensiblement en retrait par rapport à l'offre ainsi qu'au budget du fait de la crise sanitaire. Cette baisse de chiffre d'affaires a été partiellement compensée par une hausse des taux de marges brutes sur l'ensemble des activités et ce malgré les couts de transport élevés.

Cela est expliqué par une très bonne performance des nouvelles collections et une amélioration significative de la qualité des stocks.

5. Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

6. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Les 10 000 K€ relatifs à l'aide coûts fixes ont été encaissés en Janvier 2022.

Le plan CCSF définitif a été obtenu le 10 février 2021. In fine, il porte sur un étalement résiduel de 7 025 k€, post remboursement de 10 000 K€ du fait de l'aide coûts fixes, étalés sur 21 mois, la dernière échéance devant être réglée le 25 octobre 2023.

Le 09 février 2022, la Société Orchestra Participation a cédé à la Société Cyma Holding 40% du capital social de la Société Matheor (SAS au capital de 10.000 euros) immatriculée au RCS de Saint Etienne. En date du 01 mars 2022, un acte de cession a été signé entre Le Cédant Monsieur Michel Combettes et la Société Orchestra Participation permettant ainsi à Orchestra Participation de devenir l'unique propriétaire de la Société Puéris.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les Etats-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe.

Le groupe précise qu'il est peu impacté par le conflit en Ukraine hormis l'impact sur l'économie en général

7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le budget 2022 prévoit une croissance du chiffre d'affaires grâce à une consolidation et croissance des membres club, au développement des marques propres en puériculture et de tous les réseaux de distribution.

Des gains de productivité vont pouvoir être effectués grâce à la mise en place de KPI de production. Parallèlement, une politique d'optimisation des frais généraux a été instaurée ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts de structure.

Quelques axes de développement sur 2022 sont en cours tels qu'un partenariat avec le monde de la pharmacie, le lancement de l'abonnement en Belgique tel que mis en place en France, nouvelle gamme de produits

8. Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées (même étrangères) par branche d'activité

Filiales et participations	Capitaux propres sociaux	Quote part du capital détenue en %	Valeur brutes des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
OPI(1)	-10 737	100%	1		5 411	-3 416
Orchestra Switzerland (1)	-2 768	100%	20		24 103	-2 261
Orchestra Hellas(1)	-4 576	100%	50		39 048	-24
Orchestra Maroc(1)	33	51%	20		11 722	826
Orc Distribution Maroc(1)	1 042	50%	20		3 393	153
Orchestra Cyprus(1)	1 309	100%	10		4 940	13
Orchestra Participation(1)	-8 171	100%	2		0	174
Orchestra Asia(1)	300	99%	1		2 346	-812
Kazibao(2)	742	79%	1		104	-174
Club at Cost (2)	583	100%	1		94	-23
Orlog (1)	1 591	40%	2		9 776	-315
Orchestra Madagascar(2)	3 080	100%	1		889	886
NewOrch SPV - Fiducie(3)	-3 974	100%	1		0	-3 975
NewOrch Belgium(2)	1 899	100%	100	641	12 063	1 799

(1) clôture au 28/02/2021

(2) clôture au 31/12/2021

9. Prises de participations (détentions d'actions ou droits de vote) significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations.

-Le 19 juin 2020, le Tribunal de Commerce Spécialisé de Montpellier a autorisé la cession des actifs et des activités de la Société Orchestra-Premaman au capital de 12 159 825 euros immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 398 471 565 et dont le siège social est situé au 200, avenue des Tamaris ZAC Saint Antoine à Saint Aunes 34130 au profit de la Société NewOrch SAS au capital de 10 000 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 882 808 587 dont le siège social est situé à ZAC Saint Antoine-200 avenue des Tamaris à Saint Aunes 34130, pour un montant de 35 500 000€. L'entrée en jouissance a été effective le 26 juin 2020. L'ensemble des sociétés concernées est listé dans le point nommé « Périmètre du groupe consolidé »

-Le 28 juillet 2020, Création de la société NewOrch SPV, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dont le siège social est ZAC Saint ANTOINE-200 avenue des Tamaris 34 130 Saint Aunes, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 887 626 745 00012, dans le cadre de la mise en place du financement avec Acofi Gestion et filiale à 100% de NewOrch SAS.

-Le 21 octobre 2020, SAS Orchestra participation, au capital social de 10 000 000 € dont le siège social est ZAC saint Antoine-200 avenue des Tamaris .34130 Saint Aunes, immatriculée au RCS Montpellier 795 352 061 et appartenant à 100% à Neworch SAS a acquis 100% des parts de SAS Picora au capital social de 34 000 € dont le siège social est ZAC Saint Antoine -200 avenue des Tamaris 34 130 Saint Aunes immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro siren 847 716 149 pour une montant de 28 050 €.

-Le 17 novembre 2020, en application des dispositions des Articles L 631-22/L642-1 à L642-5 du code de commerce, la Société NewOrch SAS au capital de 10 000 000 euros immatriculée au registre du

commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 882 808 587 dont le siège social est situé à ZAC Saint Antoine-200 avenue des Tamaris à Saint Aunes 34130 a acquis à hauteur de 33.1/3 soit 33 333 € du capital de la Société Meubles Combelles SAS au capital Social de 30 000 € immatriculée au RCS d'Aurillac 891 535 924 dont le siège social est 8 rue George Sand 15250 Marmanhac.

- Le 18 mars 2021, la Société CGBB Kids SAS, société immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 814 730 396 dont le siège social est ZAC Saint Antoine 200 avenue des Tamaris 34 130 Saint Aunes au capital social de 50 000€ a cédé l'intégralité du capital social pour un montant de 39 740€ à SAS Orchestra Participation au capital social de 10 000€ dont le siège social est ZAC saint Antoine-200 avenue des Tamaris .34130 Saint Aunes, immatriculée au RCS Montpellier 795 352 061 et appartenant à 100% à Neworch SAS.

10. Renseignements relatifs à la répartition du capital et l'autocontrôle

Le capital est composé de 13 000 000 actions d'une valeur nominale de 1,00€.

en milliers d'euros	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Capital	0,001	13 000,0		13 000,0
Primes d'émission, fusion, apport et écart	-			
Réserves	-			
Report à nouveau	-			
Résultat de l'exercice	-	5 353,0		5 353,0
Total capitaux propres	0,001	18 353,0	-	18 353,0

11. Intégration fiscale –consolidation

A ce jour, il n'existe aucune convention d'intégration fiscale entre les différentes sociétés de NewOrch SAS.

S'agissant du premier exercice d'établissement d'états financiers consolidés, les nouvelles normes interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2021 sont appliqués dès les comptes du Groupe clos au 31 décembre 2021.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune autre norme, interprétation ou amendement parue au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

12. Communication des charges et des dépenses "somptuaires" ainsi que des frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial annexé à la déclaration des résultats

Nous vous signalons, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'une somme de 43 909 euros a été enregistrée au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, cette somme correspondant à des amortissements excédentaires.

13. Dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du code général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

Ceci exposé, nous vous demandons conformément à l'article L227-9 du Code de Commerce, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils vous sont présentés, le présent rapport de gestion et le rapport de votre commissaire aux comptes, ainsi que les opérations qui y sont visées et d'affecter le bénéfice de l'exercice dans les conditions que nous venons de vous exposer.

14. Conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

En ce qui concerne les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, nous vous invitons à vous référer au Memorandum des conventions réglementées.

15. Administration de la Société

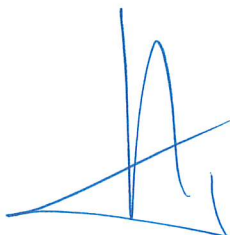
La Société Neworch SAS est administrée par un conseil d'administration composé de six à huit administrateurs (personnes physiques ou morales) dont au moins six administrateurs permanents (Administrateurs Permanents) et au plus deux administrateurs nommés (Administrateurs Nommés) dans les conditions ci-dessous :

Les administrateurs permanents du conseil d'administration sont :

Société Financière (RCS de Montpellier 430 271 254) Mestre, Pierre Mestre, Chantal Mestre, Aurélie Mestre, Marcel Gotlib, Charles Gotlib. Les Administrateurs Permanents sont ainsi désignés pour une durée indéterminée.

Si ces propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des décisions dont nous allons vous donner lecture.

Le Président





KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France



Axiome Audit et Stratégie

215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 - CS 39259
34961 Montpellier Cedex 2

NEWORCH S.A.S.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice de 21 mois clos le 31 décembre 2021

NEWORCH S.A.S.

ZAC Saint-Antoine

200 Avenue des Tamaris - 34130 Saint Aunès

Ce rapport contient 56 pages

Référence : nb.pb.jl.sa-100522



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France



Axiome Audit et Stratégie

215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 - CS 39259
34961 Montpellier Cedex 2

NEWORCH S.A.S.

Siège social : ZAC Saint-Antoine
200 Avenue des Tamaris - 34130 Saint Aunès
Capital social : €.13 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 21 mois clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société Neworch S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Neworch S.A.S. relatifs à l'exercice de 21 mois clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 7 avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi

que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés, notamment pour ce qui concerne les dépréciations de stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision

et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 10 mai 2022

KPMG S.A.

Axiome Audit et Stratégie



Nicolas Blasquez
Associé

Pierrick Belen
Associé

NewOrch SAS

**Rapport financier
annuel**

31 décembre 2021

*New***ORCH**

NEWORCH SAS

200 avenue des Tamaris - ZAC Saint-Antoine - 34130 SAINT-AUNES – France

S.A.S au capital de 13.000.000 € - RCS 882 808 587 - APE 4771Z

Siret 88280858700035

SOMMAIRE

États financiers consolidés 1

État consolidé du résultat net	2
État consolidé du résultat global	3
État consolidé de la situation financière.....	4
État consolidé des variations de capitaux propres.....	5
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	6

Notes annexes aux états financiers consolidés 7

Note 1. Information générale	9
Note 2. Adoption des normes nouvelles et révisées	9
Note 3. Principales méthodes comptables	10
Note 4. Recours à des estimations	27
Note 5. Faits marquants de l'exercice	28
Note 6. Périmètre de consolidation	29
Note 7. Données opérationnelles	32
Note 8. Immobilisations incorporelles, corporelles et entreprises associées.....	37
Note 9. Provisions, passifs éventuels et engagements hors bilan	40
Note 10. Financement et instruments financiers	41
Note 11. Impôts sur les résultats	44
Note 12. Capitaux propres et résultat par action.....	45
Note 13. Transactions avec les parties liées	46
Note 14. Événements postérieurs à la clôture	48



États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

État consolidé du résultat net

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 Déc. 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	7.1	636 713
Achats consommés	7.2	(261 832)
Charges externes	7.2	(207 368)
Impôts et taxes		(9 635)
Charges de personnel	7.2	(81 500)
Autres produits d'exploitation	7.4	23 844
Autres charges d'exploitation	7.4	(2 611)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		97 611
Dotations aux amortissements	7.3	(50 198)
Dotations/Reprises nettes des dépréciations d'actifs et des provisions	7.3	(34 957)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT		12 457
Autres produits opérationnels non courants	7.5	98 371
Autres charges opérationnels non courantes	7.5	(19 756)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		91 073
Quote-part de résultat des entreprises associées	8.5	4 222
RÉSULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises associées		95 295
Coût de l'endettement financier net		(17 808)
Autres charges et produits financiers, nets		2 319
RÉSULTAT FINANCIER	10.4	(15 490)
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		79 805
Impôts sur les résultats	11.1	2 674
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		82 479
Résultat net des activités non poursuivies		-
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		82 479
Attribuable aux :		
Propriétaires de la société mère		79 762
Participations ne donnant pas le contrôle		2 717

État consolidé du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	82 479
Résultat net des activités non poursuivies	-
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	82 479
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1 333
Impôts liés aux éléments ci-dessus	(333)
Ecart de conversion	(492)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net :	508
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS	508
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	82 987
Attribuable aux :	
Propriétaires de la société mère	80 311
Participations ne donnant pas le contrôle	2 676

État consolidé de la situation financière

(en milliers d'euros)	Note	31 Déc. 2021
Actif		
Goodwill		-
Droits d'utilisation des actifs loués	8.1	117 893
Autres immobilisations incorporelles	8.2	54 720
Immobilisations corporelles	8.3	17 603
Actifs financiers non courants	10.1	24 325
Participation dans les entreprises associées	8.5	5 860
Actifs d'impôts différés	11.3	3 880
Autres actifs non courants		-
TOTAL ACTIF NON COURANT		224 281
Stocks et en-cours	7.7	124 085
Créances clients	7.8	13 980
Autres actifs courants	7.8	39 101
Créances d'impôt		182
Autres actifs financiers courants		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		55 109
TOTAL ACTIF COURANT		232 457
Actifs non courants détenus en vue de la vente		-
TOTA ACTIF		456 738

(en milliers d'euros)	Note	31 Déc. 2021
Passif et capitaux propres		
Capital		13 000
Réserves consolidées		525
Résultat de l'exercice		79 762
Capitaux propres attribuable au propriétaires de la société mère		93 287
Participations ne donnant pas le contrôle		950
TOTAL CAPITAUX PROPRES		94 237
Provisions non courantes	9.1	922
Passifs d'impôts différés	11.3	14 291
Emprunts et dettes financières non courants	10.2	52 732
Obligations locatives non courantes	10.2	101 416
Autres passifs non courants	7.9	18 732
TOTAL PASSIF NON COURANT		188 093
Emprunts et concours bancaires courants	10.2	20 068
Obligations locatives courantes	10.2	26 856
Provisions part courante	9.1	107
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7.9	60 938
Dettes d'impôt		4 539
Autres passifs courants	7.9	61 900
TOTAL PASSIF COURANT		174 408
Passifs liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente		-
TOTA PASSIF		456 738

État consolidé des variations de capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Actions autodétenues	Autres réserves et résultat	Attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	79 762	79 762	2 717	82 479
Autres éléments du résultat global	-	-	-	548	548	(41)	508
Total résultat global de la période	-	-	-	80 311	80 311	2 676	82 987
Émission de capital social	13 000	-	-	-	13 000	-	13 000
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Transactions sur actions autodétenues	-	-	(63)	-	(63)	-	(63)
Total des transactions entre actionnaires	13 000	-	(63)	-	12 937	-	12 937
Regroupement d'entreprises	-	-	-	(0)	(0)	(1 686)	(1 686)
Autres variations	(0)	-	-	39	39	(39)	(0)
Situation au 31 décembre 2021	13 000	-	(63)	80 350	93 287	950	94 237

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 Déc. 2021
Résultat net	82 479
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :	
Amortissements et provisions	50 550
Quote-part de résultat des entreprises associées	(4 222)
Produits et charges sans effet sur la trésorerie ou non liés aux activités d'exploitation	(95 232)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt	33 575
Élimination du coût de l'endettement financier net	17 808
Élimination de la charge d'impôt de la période	(2 674)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	48 710
Impôts sur les résultats décaissés	(646)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	43 777
Variation des stocks en cours	(2 773)
Variation des clients et autres débiteurs	(34 874)
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	81 424
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	91 840
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 180)
Cessions des immobilisations	245
Acquisitions d'actifs financiers	(38)
Cessions d'actifs financiers	76
Variation des prêts et avances consentis	(15 520)
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise	9 242
Dividendes reçus des entreprises associées	-
Autres incidences des variations de périmètre	(40)
Autres flux liés aux activités d'investissement	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(15 216)
Augmentation de capital en numéraire	13 000
Coûts d'émission d'actions	-
Achats d'actions propres	(63)
Ventes d'actions propres	-
Souscription de nouveaux emprunts	49 389
Remboursement d'emprunts	(21 501)
Remboursements des obligations locatives	(40 992)
Intérêts financiers nets versés	(17 568)
Variation des comptes courants passifs des parties liées	(6 176)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts minoritaires	-
Autres flux des activités de financement	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(23 911)
Incidence de la variation des taux de change	163
Incidence des changements de principes comptables	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	52 876
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	52 876
Trésorerie et équivalent de trésorerie	55 108
Découverts bancaires	(2 232)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	52 876

2

Notes annexes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE DES ANNEXES

Note 1.	Information générale.....	9
Note 2.	Adoption des normes nouvelles et révisées	9
Note 3.	Principales méthodes comptables	10
Note 4.	Recours à des estimations.....	27
Note 5.	Faits marquants de l'exercice..	28
Note 6.	Périmètre de consolidation.....	29
Note 7.	Données opérationnelles.....	32
7.1.	Produits des activités ordinaires	32
7.2.	Achats consommés, charges externes et charges de personnel.....	32
7.3.	Dotations nettes et provisions	33
7.4.	Autres produits et charges d'exploitation.....	33
7.5.	Autres produits et charges opérationnels non courants	33
7.6.	Secteurs opérationnels	35
7.7.	Stocks	36
7.8.	Créances d'exploitation.....	36
7.9.	Dettes d'exploitation.....	37
Note 8.	Immobilisations incorporelles, corporelles et entreprises associées	37
8.1.	Droits d'utilisation sur actifs loués .	37
8.2.	Immobilisations incorporelles	38
8.3.	Immobilisations corporelles.....	38
8.4.	Dépréciation des actifs.....	39
8.5.	Entreprises associées	39
Note 9.	Provisions, passifs éventuels et engagements hors bilan.....	40
9.1.	Provisions	40
9.2.	Provisions pour retraite et autres avantages du personnel	40
9.3.	Passifs éventuels	41
9.4.	Engagements hors bilan	41
Note 10.	Financement et instruments financiers	41
10.1.	Actifs financiers non courants.....	41
10.2.	Dettes financières	42
10.3.	Juste valeur des instruments financiers	43
10.4.	Produits et charges financières	43
Note 11.	Impôts sur les résultats.....	44
11.1.	Charge d'impôt sur le résultat.....	44
11.2.	Preuve d'impôt.....	44
11.3.	Impôts différés	45
Note 12.	Capitaux propres et résultat par action	45
12.1.	Capital	45
12.2.	Actions autodétenues	45
12.3.	Dividendes par actions	46
12.4.	Résultat par action	46
Note 13.	Transactions avec les parties liées	46
Note 14.	Événements postérieurs à la clôture	48

Note 1. Information générale

NewOrch SAS (la « Société ») est une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Montpellier le 7 avril 2020. Elle a été créée dans le but du rachat des actifs de la société Orchestra-Prémaman SA en redressement judiciaire et a obtenu la jouissance de ses actifs suite au jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 19 juin 2020.

L'adresse du siège social de la Société est 200 avenue des Tamaris - ZAC Saint-Antoine - 34130 SAINT-AUNES.

La Société et ses filiales (le « Groupe ») sont un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans, ainsi que sur le marché de la puériculture et de la maternité. Le Groupe est présent dans de nombreux pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires-affiliés et ses franchisés.

Les présents états financiers sont présentés en milliers d'euros (K€) et sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils comprennent les résultats des établissements à l'étranger conformément aux méthodes décrites à la note 3.6.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 couvrent une période de 21 mois allant du 7 avril 2020 au 31 décembre 2021. Aucun flux significatif impactant le résultat n'est à noter pour les 3 premiers mois d'activité, soit jusqu'à l'entrée en jouissance des actifs de la société Orchestra-Prémaman SA. La période du 26/06/2020 (date d'entrée en jouissance) au 30/06/2020, reprise dans les états financiers de NewOrch SAS, n'a pas été reprise pour les filiales de NewOrch SAS, l'activité sur cette période étant jugée non significative.

L'exercice 2021, d'une durée exceptionnelle de 21 mois, est donc le premier exercice pour lequel des états financiers consolidés sont établis par le Groupe. Le résultat présenté dans les états financiers traduit l'activité du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021, soit une période de 18 mois.

Note 2. Adoption des normes nouvelles et révisées

S'agissant du premier exercice d'établissement d'états financiers consolidés, les nouvelles normes interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 sont appliquées dans les comptes du Groupe clos au 31 décembre 2021.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune autre norme, interprétation ou amendement parue au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2021.

Note 3. Principales méthodes comptables

3.1. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Les états financiers ont aussi été préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021. De ce fait les états financiers du Groupe sont conformes à l'article 4 du Règlement sur les normes comptables internationales de l'Union européenne. Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2021 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

3.2. Continuité de l'exploitation

Au moment d'approuver les états financiers, la direction s'attend raisonnablement à ce que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible. La direction continue donc d'adopter la base de la continuité de l'exploitation pour établir les états financiers annuels.

3.3. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales) au 31 décembre. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- Est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;

- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, la Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion ;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties ;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Plus précisément, les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont identifiées séparément des capitaux propres du Groupe dans les présents états financiers.

Les participations ne donnant pas le contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation peuvent être évaluées initialement à la juste valeur ou à la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue acquisition par acquisition.

Les autres participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement à la juste valeur. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la valeur de ces participations lors de la comptabilisation initiale, majorée de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations ultérieures des capitaux propres.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le total du résultat global des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Les variations des participations du groupe dans des filiales qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. La valeur comptable des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte à la sortie de la filiale comptabilisé en résultat net est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) moins les passifs de la filiale et toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que l'exigent ou l'autorisent les normes IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9,

Instruments financiers, le cas échéant, ou comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise.

3.4. IFRS 3 – Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés au Groupe, des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des titres de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- Des actifs ou des passifs d'impôt différé et des actifs ou des passifs liés aux avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12 et à IAS 19, respectivement ;
- Des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du Groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2 à la date d'acquisition (voir plus bas) ;
- Des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5 qui sont évalués conformément à cette norme.

Le goodwill (survaleur) représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur des actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition.

Si, après réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des

participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne doit pas être réévaluée aux dates de clôture subséquentes, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres. L'autre contrepartie éventuelle est réévaluée à la juste valeur aux dates de clôture subséquentes et les variations des justes valeurs sont comptabilisées en résultat net.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer les participations (y compris les entreprises communes) qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir plus haut), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

3.5. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats ainsi que les actifs et les passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme étant détenue en vue de la vente, auquel cas elle est comptabilisée conformément à IFRS 5.

Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis ajustée par la suite pour tenir compte de la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure à sa participation dans celle-ci (y compris toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

3.6. Monnaies étrangères

Dans le cadre de la préparation des états financiers des entités du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont reconvertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger du Groupe sont convertis en appliquant les cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période.

Au moment de la sortie d'un établissement à l'étranger tous les écarts de change cumulés en capitaux propres en rapport avec cette transaction attribuables aux propriétaires de la Société sont reclassés en résultat net.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

3.7. IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe a appliqué IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » qui s'applique à compter du 1er mars 2018. IFRS 15 introduit une méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires en cinq étapes et contient des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques.

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode de l'impact cumulatif.

La norme IFRS 15 préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné, ou au fur et à mesure).

Le Groupe a effectué une analyse sur l'impact de la norme sur ses revenus.

- En particulier, le transfert du contrôle des produits vendus dans les magasins du Groupe est réalisé au moment de la remise des produits au client en magasin ;
- Par ailleurs, une analyse détaillée des chèques impayés et des retours clients survenus sur les trois dernières années ont permis de conclure au caractère non matériel de l'impact sur la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- Les cartes Club ne génèrent pas de système de points et le produit de la vente des cartes est reconnu linéairement sur la durée de vie commerciale de la carte ;
- Les revenus liés aux contrats en commission affiliation ne sont pas impactés par la nouvelle norme, le Groupe ayant qualité de Principal au regard des critères fournis par IFRS15.B37 (propriété des stocks, responsabilité de la conformité des produits, définition de la politique commerciale et de la fixation des prix).
- Dans le cas des ventes en ligne, il y a un intervalle de temps entre le paiement des produits et le moment où le contrôle des produits est transféré au client à la livraison.
- Dans l'activité négoce, dont les ventes représentent 2% du chiffre d'affaires du Groupe, les contrats de ventes sont analysés individuellement en suivant les cinq étapes introduites par la norme IFRS 15.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas eu d'impact sur les comptes consolidés concernant l'application de cette norme.

3.8. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits et de services faisant l'objet d'un contrat avec un tiers. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés.

Le chiffre d'affaires est présenté net des retours de produits et des avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs donnant lieu à une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le Groupe restant propriétaire du stock détenu par les magasins en commission affiliation, le chiffre d'affaires réalisé par ces derniers est comptabilisé par le Groupe avant déduction de la commission versée aux commissionnaires-affiliés. Cette commission est comptabilisée comme une charge d'exploitation, telle une prestation de service reçue.

Succursales - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe exploite une chaîne de magasins de détail. Les revenus tirés de la vente de biens dans ces magasins directement exploités par le Groupe sont comptabilisés lors de la vente du produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : la politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours ou 90 jours si adhèrent « Club ». L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Affiliés - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe conserve le titre de propriété sur les produits détenus dans des magasins affiliés jusqu'à ce qu'ils soient vendus au client final. Ainsi, les revenus tirés de la vente de biens dans des magasins affiliés sont comptabilisés par le groupe lorsque le magasin affilié vend le produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : les revenus générés par ces magasins affiliés sont évalués avant déduction de la commission de l'affilié, qui est comptabilisée dans les charges d'exploitation comme des services reçus. La politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours ou 90 jours si adhèrent « Club ». L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Vente en ligne

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : les ventes sont comptabilisées lorsque les produits prépayés sont expédiés au client final, qu'ils soient livrés à une adresse spécifiée ou dans les magasins.

Evaluation du chiffre d'affaires : la politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours ou 90 jours si adhèrent « Club ». L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un passif au titre d'un remboursement futur.

Affiliés - mobilier et équipements de magasins

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe a mis en place un concept de magasin spécifique qui exige que tous les magasins respectent les mêmes normes de présentation et d'exploitation. Par conséquent, le Groupe vend une gamme de mobiliers et d'équipements de magasins à ses affiliés. Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés à l'affilié.

Evaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix indiqué sur la confirmation écrite de commande.

Franchisés

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe vend une gamme de produits aux franchisés à l'étranger. Les ventes sont reconnues lorsque le franchisé obtient le contrôle des produits, généralement quand les produits sont livrés au client franchisé.

Evaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix spécifié dans les contrats de vente.

Négoce – ventes aux magasins multimarques

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe vend une gamme de produits à quelques clients grossistes. Les termes et conditions sont décrits dans les Conditions Générales de Vente du Groupe (CGV). Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés au grossiste. Le transfert du contrôle est réputé avoir eu lieu lorsque les marchandises sont remises au premier transporteur ou lorsque le client ou son représentant prend livraison des marchandises dans les entrepôts du Groupe.

Evaluation du chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires des ventes est basé sur la liste des prix du Groupe. Le prix applicable est le prix en vigueur à la date à laquelle la confirmation écrite de la commande est reçue.

Prestations de services

Autres services aux sociétés affiliées (principalement contrats de crédit-bail, travaux, services informatiques)

Les revenus sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus, sur la base du prix fixé dans les contrats.

Programme de fidélité

Le Groupe propose un programme de fidélité appelé le « Club Orchestra ». Pour devenir membres, les clients paient un droit de souscription de 30 € pour une adhésion de 12 mois ou 50 € pour une adhésion de 24 mois (TVA incluse), ou encore un abonnement à 2,99€ par mois (TVA incluse), ce qui leur permet d'accéder aux prix du Club Orchestra correspondant à des rabais de 50 % sur leurs achats textile, 30 % sur les chaussures et jusqu'à 20 % sur les produits de puériculture.

Le Groupe diffère le revenu du droit de souscription au programme « Club Orchestra » et le reconnaît en chiffre d'affaires de manière linéaire sur une période de 12 mois ou de 24 mois.

Le chiffre d'affaires est composé pour environ 90 % par les ventes de produits (puériculture et textile). Le chiffre d'affaires restant comprend les adhésions au club Orchestra ainsi que les ventes de biens et services aux affiliés (équipements, informatique, etc.).

Le chiffre d'affaires du Groupe ne présente pas de caractéristique de concentration : aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

3.9. Coûts d'emprunt

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat « coût de l'endettement financier brut » sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque significatif de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les « autres actifs financiers courants ».

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés en dette financière courante.

3.10. Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles le Groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

L'avantage tiré d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique, correspondant à la différence entre les montants perçus et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

3.11. Provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021

En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision définitive apportant une clarification sur le rattachement des droits à prestations aux périodes de service. Elle répond à une demande portant sur un régime à prestations définies présentant les caractéristiques suivantes : sous réserve d'être présents dans l'entreprise lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, les employés ont droit à une prestation forfaitaire dépendant de l'ancienneté et dont le montant est plafonné au-delà d'une certaine ancienneté.

L'IFRS IC a conclu qu'en application de la norme IAS 19, dans le cadre d'un tel régime, l'engagement devait être constitué uniquement sur les années de service précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Pour le Groupe, seuls les régimes d'indemnités de fin de carrière en France sont concernés par cette décision. Les autres régimes dans nos différentes géographies ne répondent pas aux caractéristiques évoquées par l'IFRS IC.

Régimes à cotisation définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en

charges lorsqu'elles sont dues. Les dettes relatives aux cotisations sont comptabilisées sur la ligne « Engagement de retraite » parmi les « provisions non courantes » du bilan.

Régimes à prestations définie

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées, selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise.

Le passif constitué au titre des engagements de retraite à prestations définies concerne les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises.

Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite des actifs du régime (si applicable). La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligation d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies est comptabilisé sur la ligne « provisions » du bilan.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par calcul actuariel. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays et chaque entité. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan. Les engagements sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues tiennent compte des spécificités propres à chaque filiale et / ou pays. Les hypothèses actuarielles couvrent les domaines économiques et sociaux suivants : inflation, table de mortalité, évolution des salaires, taux de charges sociales, âge de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, un taux d'actualisation financier spécifique au pays ou les zones monétaires où sont situés les engagements.

Coût financier

Un produit financier ou une charge financière est calculé sur la base de l'engagement net des actifs de régime en fonction du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'engagement et est comptabilisé en « autres produits et charges financiers ».

Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont directement comptabilisés dans les capitaux propres, dans les « autres éléments du résultat global ».

Coût des services passés

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat sur la ligne « charges de personnel ».

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

3.12. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont enregistrés par contrepartie en résultat ou en autres éléments du résultat global en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

La position nette d'impôts différés retenue au bilan est le résultat de la compensation entre actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale (ex : périmètre d'intégration fiscale).

Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Déficits reportables

Un actif d'impôt différé est comptabilisé sur les déficits reportables si le Groupe estime probable qu'il y aura un bénéfice imposable futur suffisant pour lequel les reports déficitaires pourront être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et réduite (ou augmentée) dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible (ou qu'il est probable que le bénéfice imposable disponible sera supérieur à celui prévu).

Le Groupe n'a comptabilisé aucun impôt différé sur les déficits reportables au 31 décembre 2021.

Traitement de la CVAE

La CVAE payable en France est présentée en impôt sur le résultat. La CVAE se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du Groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le Groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 « Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

3.13. Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent au montant de la valeur initiale des obligations locatives au sens IFRS 16 diminuée du montant des amortissements et dépréciations réalisés, et du retraitement des opérations de cession-bail.

Selon IFRS 16, une location est, pour le preneur comme pour le bailleur, le contrat, ou les dispositions d'un contrat global, qui confère au preneur le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée en échange d'une rémunération.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal.

Les loyers pris en comptes sont fixes ou liés à un indice immobilier, les loyers variables basés sur les résultats du preneur sont exclus des obligations locatives et comptabilisés en résultat de période.

Le Groupe a opté pour les deux exemptions suivantes permettant de ne pas reconnaître de droit d'utilisation et de dette de loyers, ces derniers étant alors constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat :

- Des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- Des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

La durée du bail retenue est la durée minimum de l'engagement ferme restant augmentée des options de renouvellement que le groupe exercera de façon raisonnablement certaine.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location immobilière, le Groupe distingue deux catégories de biens sous-jacents :

- Les magasins : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location à la date de signature, avec prise en compte d'une éventuelle option de prolongation, sans pour autant que cette option soit exercée à date, considérant que l'arbitrage des opportunités de localisation tout au long de la durée du contrat est un élément clef dans la gestion de son réseau de magasins.
- Les autres bâtiments (bureaux, plateformes logistiques) : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location augmentée des éventuelles options de prolongation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer compte tenu de l'horizon économique d'utilisation de ces biens sous-jacents.

De manière plus spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (de type « 3-6-9 ans »), le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans.

Pour les contrats existants à la date de jouissance, en cas de durée résiduelle supérieure à 12 mois, la durée retenue est la durée résiduelle du bail.

Par ailleurs, certains contrats de location comportent des clauses de tacite reconduction ou des durées indéfinies. Pour ces contrats, le Groupe est dans l'impossibilité de déterminer de manière fiable la durée de location estimée au-delà de son strict engagement contractuel et comptabilise par conséquent ces contrats sans prendre en compte aucune option de prolongation. En conséquence la durée du contrat de location correspond à la période du préavis.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

3.14. Autres Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées et comptabilisées à leur coût initial conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilité estimées.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat. Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de développement, des marques, des logiciels et des projets informatiques achevés, ainsi que des droits au bail.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais engagés pour créer les nouvelles collections textiles et les nouveaux produits de la marque de distributeur puériculture, des coûts de développement du réseau de distribution en France et dans les filiales, ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Les frais de collection engagés sur l'année N et relatifs à la collection de l'année N+1 sont amortis sur six mois ou un an suivant la nature de la dépense.

Marques

Principe comptable

Les marques sont valorisées à leur coût d'acquisition lequel, lorsqu'elles sont issues d'un regroupement d'entreprises, est égal à leur juste valeur en date d'acquisition. En tant qu'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les marques Orchestra et Premaman représentent une valeur nette comptable de 51,4 M€ au 31 décembre 2021.

Test de dépréciation

Compte tenu de leur utilisation sur plusieurs pays, les marques sont testées globalement au niveau du Groupe, et non par magasin. Elles sont évaluées selon la méthode des redevances en actualisant à l'infini les flux de royalties déterminés en appliquant un taux de royalties au chiffre d'affaires.

Spécifiquement au 31 décembre 2021, du fait que les marques aient été valorisées sur l'exercice en cours mais en début d'exercice, nous avons tenu à nous assurer qu'il n'existait aucun indice de perte de valeur en date de clôture.

En conséquence, nous avons comparé les flux du business plan ayant servi de base pour la valorisation avec ces mêmes flux actualisés en fin d'exercice sur la base du budget 2022 et du projeté sur 2023.

De plus, les hypothèses ci-dessous font mention d'un taux d'actualisation de 11,5% utilisé au 31 décembre 2021 alors que celui utilisé afin de valoriser les marques dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition était de 13,5%.

Hypothèses clés

La projection des flux futurs repose notamment sur les hypothèses suivantes :

- Un taux de royalties de 1,9% pour la marque Orchestra et de 2,1 % pour la marque Prémaman. Ces taux de royalties correspondent à la rémunération qui serait perçue si les marques testées étaient louées à un tiers.
- La base de chiffre d'affaires négoce correspond au chiffre d'affaires consolidé associé à la marque projeté sur 5 ans.
- Un taux d'actualisation de 11,5 %. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Conclusion des tests de dépréciation

Aucun indice de perte de valeur identifié au 31 décembre 2021.

3.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, ou si un test de dépréciation annuel est requis, le Groupe doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si, et seulement si, la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges d'exploitation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Nature des immobilisation	Durée d'utilité estimée
Constructions	20 à 30 ans
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencement et aménagements	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les amortissements sont constatés sur la ligne « dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

3.16. Stocks

Les stocks sont comptabilisés au prix de revient qui comprend le prix d'achat ainsi que les frais d'approche afférents (frais de transports, frais de douanes, commissions bureaux d'achat, ...). La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts devant être engagés pour la commercialisation, la vente et la distribution.

L'ensemble des stocks est issu d'un inventaire permanent. Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

La direction générale détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les taux de marge négatifs réellement constatés sur chaque collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement auprès des magasins de déstockage pour les articles en stock à la clôture de l'exercice.

Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée.

Les stocks textile et puériculture sont ainsi dépréciés en fonction de ces observations et projections.

Les montants présentés incluent les stocks dans les magasins exploités par des commissaires-affiliés, qui restent la propriété du Groupe jusqu'à la vente au client final.

3.17. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible par le Groupe.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants au marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Afin de fournir des informations sur les justes valeurs, le Groupe a déterminé les catégories d'actifs et de passifs financiers en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de la hiérarchie de la juste valeur, comme expliqué ci-dessous.

Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le Groupe sont classés en quatre catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Prêts et créances
- Investissements détenus jusqu'à leur échéance
- Instruments financiers dérivés

Tous les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus, dans le cas des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction qui sont attribuables à l'acquisition de l'actif financier.

Lors des évaluations ultérieures, les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite évalués à la juste valeur et les gains ou pertes latents comptabilisés en Autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, auquel cas le gain ou la perte cumulé est comptabilisé dans les autres produits ou charges financiers, ou que l'actif doive être déprécié, auquel cas la perte cumulée est reclassée de Autres éléments du résultat global en charges financières au compte de résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, et les variations nettes de juste valeur sont comptabilisées en charges financières (pour les variations nettes négatives de juste valeur) ou en produits financiers (pour les variations nettes positives de juste valeur) au compte de résultat.

Les prêts et créances sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif), moins les éventuelles pertes de valeur.

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont ultérieurement évalués au coût, moins les éventuelles pertes de valeur.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en emprunts, dettes ou instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace selon le cas. Les passifs financiers du Groupe comprennent les autres dettes, les prêts et emprunts, y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, dans le cas de prêts, emprunts et dettes, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Lors des évaluations ultérieures, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif).

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou lorsqu'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages, et ne conserve pas le contrôle sur l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs comptabilisés dans son état de la situation financière, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier. Le cas échéant, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les conditions modifiées.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable attribuée à la partie décomptabilisée et la contrepartie payée (y compris, s'il y a lieu, les actifs hors trésorerie transférés et les passifs assumés) doit être comptabilisée en résultat net.

Hierarchie des justes valeurs

Le Groupe mesure les instruments financiers tels que les instruments dérivés, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers disponibles à la vente, à leur juste valeur à chaque date de clôture.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou fournie dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 - Prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'aide des évaluations de niveau 1, car elles correspondent à des titres cotés.

Les actifs financiers non cotés représentant des participations dans des entités exclues du périmètre de consolidation sont classés en actifs disponibles à la vente, mais sont comptabilisés au coût car il est impossible d'estimer la juste valeur de ces actifs non cotés.

Les instruments financiers dérivés sur devises et les opérations sur dérivés entre actionnaires sont évalués à leur juste valeur en utilisant les évaluations de niveau 2.

3.18. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

3.19. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres jusqu'à la date de leur cession. Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

3.20. Glossaire

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant (ROC) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, sans prise en compte des Autres produits et charges opérationnels non courants. Le Groupe utilise également l'excédent brut d'exploitation courant (EBE courant) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. L'excédent brut d'exploitation courant correspond au résultat opérationnel courant, sans prise en compte des dotations nettes (somme des dotations aux amortissements nettes et des dotations aux provisions nettes).

Note 4. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers et leurs annexes. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Ces jugements, estimations et hypothèses portent principalement sur les postes des états financiers consolidés suivants :

- Valorisation des stocks et dépréciations (cf. notes 3.16 et 7.7) ;
- Montant des dépréciations des créances clients (cf. note 7.8) ;

- Valorisation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprises (cf. notes 3.4, 3.14 et 7.5) ;
- Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels (cf. notes 3.14 et 8.4) ;
- Evaluation du montant des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. notes 3.11 et 9.2) ;
- Evaluation de la valeur recouvrable des impôts différés actifs nets (cf. notes 3.12 et 11.3) ;
- Evaluation du montant des provisions pour litiges (cf. notes 3.18 et 9.1).

Note 5. Faits marquants de l'exercice

Le 20 mai 2020, une augmentation de capital d'un montant de 999 999,00 euros a été validée par l'assemblée générale des actionnaires par l'émission de 999 999 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, portant le capital social de la société de 1,00 euro à 1 000 000,00 euros.

Le 5 juin 2020, une augmentation de capital d'un montant de 9 000 000,00 euros a été validée par l'assemblée générale des actionnaires par l'émission de 9 000 000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, portant le capital social de la société de 1 000 000,00 euros à 10 000 000,00 euros.

L'acte de cession matérialisant la reprise des fonds de commerce de la société Orchestra-Prémaman SA par la société NewOrch SAS suite au jugement du Tribunal de commerce de Montpellier du 19 juin 2020, a été signé le 18 mars 2021.

Les principaux actifs des anciennes entités belges ont été repris par NewOrch Belgium en date du 1er juillet 2020. NewOrch Belgium est détenue à 100% par NewOrch SAS.

En date du 25 mai 2021, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'augmenter le capital social de 3 millions d'euros pour le porter à 13 millions d'euros et d'autoriser l'organisation d'une augmentation additionnelle du capital social à hauteur de 10 millions d'euros.

La version provisoire du plan CCSF portant sur l'étalement de 21,9 millions d'euros de dettes de TVA et Urssaf a été validée le 21 juin 2021 avant que la version définitive du même plan CCSF ne soit validée le 10 février 2022 (cf. événements post clôture).

Un Prêt Garanti par l'Etat a été contracté le 13 août 2021 pour un montant nominal de 25,0 millions d'euros auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

Le 24 novembre 2021, le Groupe a été victime d'une cyber attaque. Cet événement n'a eu qu'un impact modéré sur l'activité. Le retour à un fonctionnement normal du Groupe a pu être réalisé début janvier 2022.

En décembre 2021, NewOrch SAS a obtenu 10,0 millions d'euros d'aide coûts fixes qui ont été versés en janvier 2022. En Suisse, Orchestra Switzerland a quant à elle obtenu 1,2 million d'euros d'aide de rigueur, toujours en décembre 2021.

Enfin, le groupe a été confronté à plusieurs types de restrictions sur l'ensemble des zones géographiques sur lesquelles il opère. Il a s'agit de confinements, de couvre-feux ou encore de jauges imposées dans les magasins. Ces éléments ont eu un impact négatif de 42,3 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et de 12,6 millions d'euros sur l'excédent brut d'exploitation du groupe, la perte d'excédent brut d'exploitation ayant été compensée par les aides obtenues dans les différents pays concernés.

Note 6. Périmètre de consolidation

Les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 31/12/2021
Distribution puériculture et vêtements pour enfants			
NEWORCH SAS	France	Intégration globale	Société mère
NEWORCH BELGIUM	Belgique	Intégration globale	100%
PREMAMAN LUX	Luxembourg	Intégration globale	100%
NEWORCH SPV - Fiducie	France	Intégration globale	100%
Orchestra Prendras Infantiles	Espagne	Intégration globale	100%
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	Intégration globale	100%
Orchestra Hellas SA	Grèce	Intégration globale	100%
Orchestra China Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100%
Orchestra Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	50%
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	50%
Orchestra Cyprus Ltd	Chypre	Intégration globale	100%
Orchestrin SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%
Prémaman Mauritius	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%
Orcsavanna SAS	Ile de la Réunion	Mise en équivalence	40%
Orchestra Participation	France	Intégration globale	100%
Les Petits Loups SAS	France	Intégration globale	100%
2HBAK SAS	France	Intégration globale	100%
Lanmor SAS	France	Intégration globale	100%
Triborc SAS	France	Intégration globale	100%
ORC Super Star SAS	France	Intégration globale	100%
Nadco SAS	France	Intégration globale	100%
B5A	France	Intégration globale	100%
RONCQ DEVELOP	France	Intégration globale	100%
Eclip's SARL	France	Intégration globale	100%
RevOne SAS	France	Intégration globale	100%
YSBV	France	Intégration globale	100%
MTK SAS	France	Intégration globale	100%
JMT SAS	France	Intégration globale	100%
JMSPDM SAS	France	Intégration globale	100%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 31/12/2021
JMA SAS	France	Intégration globale	100%
CRISLOR	France	Intégration globale	100%
REPORT	France	Intégration globale	100%
OMD SAS	France	Mise en équivalence	40%
Carbonne SAS	France	Mise en équivalence	40%
Sokids SAS	France	Mise en équivalence	40%
BABY DREAM SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Dugaukids SAS	France	Mise en équivalence	40%
Matheor SAS	France	Mise en équivalence	40%
Orchchasse EURL	France	Mise en équivalence	40%
Orchcreche EURL	France	Mise en équivalence	40%
Orchchalon EURL	France	Mise en équivalence	40%
Orch l'Etrat	France	Mise en équivalence	40%
Orch Roman	France	Mise en équivalence	40%
Orch Salaise	France	Mise en équivalence	40%
So Kids United	France	Mise en équivalence	40%
Brotex SAS	France	Mise en équivalence	40%
Venus	France	Mise en équivalence	39,2%
Jupiter	France	Mise en équivalence	24,9%
Neptune SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Saturne	France	Mise en équivalence	24,9%
L.A.M. SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Jador SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Orch'Amilly SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Le Trèfle SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
La Boutique d'Ophélie	France	Mise en équivalence	40%
ORCAHORS	France	Mise en équivalence	40%
CGBB KIDS	France	Mise en équivalence	40%
ORCAUBIN	France	Mise en équivalence	40%
ORC SAINT-JEAN	France	Mise en équivalence	40%
LOUVROR	France	Mise en équivalence	40%
ORC RELILA	France	Mise en équivalence	40%
BERSO	France	Mise en équivalence	40%
SDPO	France	Mise en équivalence	40%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 31/12/2021
ORKALYSS	France	Mise en équivalence	40%
BONNAILLIE	France	Mise en équivalence	40%
AMIENS Développement	France	Mise en équivalence	40%
OBKIDS	France	Mise en équivalence	40%
So Kids Clermont	France	Mise en équivalence	40%
Stilpass	France	Mise en équivalence	34%
Théo et Chloé SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
Bureaux d'achats			
Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%
Shanghai World Fashion	Hong Kong	Mise en équivalence	50%
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	100%
Kazibao Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	79%
Orchestra India Ltd	Inde	Intégration globale	98%
Orchestra Madagascar	Madagascar	Intégration globale	100%
Société d'entrepotage et de stockage			
ORLOG	France	Mise en équivalence	40%

Note 7. Données opérationnelles

7.1. Produits des activités ordinaires

Au 31 décembre 2021 le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Ventes	
Textile	438 435
Puériculture	134 442
Adhésions au Club Orchestra	37 930
Autres	25 905
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	636 713

Il est composé pour environ 90% par les ventes de produits (puériculture et textile). Le chiffre d'affaires restant comprend les adhésions au club Orchestra ainsi que les ventes de biens et services aux affiliés (équipements, informatique, etc.).

Le chiffre d'affaires du Groupe ne présente pas de caractéristique de concentration : aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

7.2. Achats consommés, charges externes et charges de personnel

Achats consommés

Les achats consommés s'établissent à 261,8 M€ au 31 décembre 2021.

Charges externes

Les autres charges externes sont principalement composées des dépenses de location, des commissions versées aux affiliés, des coûts de transport entre les entrepôts et les magasins ainsi que des frais de publicité.

Les dépenses de location couvrent les loyers du réseau de magasins succursales et en location gérance, des centres logistiques et du siège social.

Les charges externes représentent 32,6% du chiffre d'affaires, soit une charge de 207,4 M€ au 31 décembre 2021.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Loyers et charges locatives	(11 200)
Maintenance et réparations	(10 061)
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	(111 111)
Publicité et marketing	(16 016)
Transport	(29 187)
Autres	(29 793)
TOTAL CHARGES EXTERNES	(207 368)

Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 81,5 M€ au 31 décembre 2021 et se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Rémunération du personnel	(62 102)
Charges sociales et de prévoyance	(17 295)
Intéressement et participation	(1 449)
Autres charges de personnel	(654)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(81 500)

7.3. Dotations nettes et provisions

Les dotations nettes s'élèvent à 85,2 M€ au 31 décembre 2021.

Elle comprennent principalement les dotations aux amortissements des droits d'utilisation pour 45,1 M€, ainsi que les dotations aux provisions sur stocks pour 32,2 M€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(45 608)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	(4 590)
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(50 198)
Perte de valeur des actifs circulant	(34 528)
Perte de valeur des immobilisations	-
Dotation aux provisions	(561)
Total des dotations pour dépréciation d'actif et provision	(35 090)
Reprise sur perte de valeur des actifs circulant	5
Reprise sur perte de valeur des immobilisations	-
Reprises de provisions	128
Total des reprises pour dépréciation d'actif et provision	133
TOTAL DOT/REPRISES NETTES DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS	(85 154)

7.4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits nets des autres charges d'exploitation s'élèvent à 21,2 M€ au 31 décembre 2021 et comprennent principalement des subventions d'exploitation pour 12,3 M€ et des produits liés à l'arrêt de contrats de locations pour 10,1 M€.

7.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 78,6 M€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les produits et charges de nature non courantes sont principalement composés du Badwill lié à l'acquisition des actifs d'Orchestra-Prémaman pour 94,5 M€.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le

pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

A la date d'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;

La participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise (intérêts ne conférant pas le contrôle) est évaluée, soit à la juste valeur (i.e. un goodwill alloué à ces derniers : méthode du goodwill complet), soit en retenant la quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (i.e. sans goodwill affecté aux minoritaires : méthode du goodwill partiel).

Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;

Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charge de la période en autres produits et charges non courants.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition (Goodwill) correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition et évalués à la juste valeur.

Quand la différence est négative (Badwill), un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Avant la constatation effective d'un tel profit, il est nécessaire de s'assurer que les différents éléments pris en compte dans son calcul ont été correctement identifiés et ont fait l'objet d'une première évaluation pertinente.

La norme IFRS 3 requiert que le processus d'identification et de valorisation des différents éléments pris en compte dans son calcul soit vérifié pour confirmer l'existence effective de ce profit (IFRS 3.34 à .36 et. BC371 à. BC381). L'objectif de cette revue est de s'assurer que les évaluations effectuées prennent en compte de manière appropriée toutes les informations disponibles à la date d'acquisition.

Le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé dans le résultat de l'exercice d'acquisition en l'attribuant en totalité à l'acquéreur, sans distinction entre les différents éléments susceptibles d'être à l'origine de cet excédent, mais après vérification de l'évaluation des éléments le constituant (IFRS 3.34, .36 et. BC371 à. BC381) ;

L'allocation aux actifs et passifs identifiables acquis a été effectuée après prise en compte des principaux ajustements de juste valeur suivants :

- Marque Orchestra pour 43,6 M€
- Marque Prémaman pour 7,5 M€
- Mise à la juste valeur des stocks pour 27,6 M€
- Imposition différée sur éléments mis en juste valeur (marques et stocks) pour -19,7 M€

- Reconstitution des créances intragroupe pour 63,0 M€

Ces actifs ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant externe.

Cette situation particulière explique que cette acquisition soit faite à des conditions avantageuses amenant à constater un profit d'écart d'acquisition de 96,8 M€ lié à ce regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3R.

Ce profit a été comptabilisé en autres produits opérationnels non courant pour 94,5 M€ en l'attribuant en totalité à l'acquéreur, sans distinction entre les différents éléments susceptibles d'être à l'origine de cet excédent tel que prévu par IFRS 3.34 & 36. 2,3 M€ ont été comptabilisés dans le résultat des entreprises associées.

Compte tenu de l'impact non significatif au niveau du Groupe de la période entre le 26 juin 2020 (date d'entrée en jouissance) et le 30 juin 2020, les comptes des filiales du Groupe ont été consolidés à compter du 1er juillet 2020 dans les comptes du Groupe.

L'écart d'acquisition (Badwill) lié à l'acquisition des sociétés Orchestra-Prémaman Belgium et Orchestra Luxembourg au 1er juillet 2020, conséquence de la Procédure de Réorganisation judiciaire par plan de transfert réalisée sur celles-ci, s'élève à 14 K€. Ce profit a été comptabilisé en autres charges et produits opérationnels non courant.

Les autres charges opérationnelles non courantes comprennent principalement la VNC des actifs de location sortis sur l'exercice pour 8,9 M€ et des charges liées au rachat des actifs d'Orchestra-Prémaman.

7.6. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe. Chaque secteur opérationnel représente un réseau de distribution. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble du Groupe. Les principaux décideurs opérationnels du Groupe examinent la performance en fonction du résultat opérationnel courant. Aucun secteur opérationnel n'a été regroupé pour constituer les secteurs opérationnels présentés ci-dessous.

Contribution des secteurs opérationnels aux principaux agrégats du résultat

(en milliers d'euros)	Succursales	Franchisés (1)	Négoce (2)	Internet	Siège + divers	Total consolidé
CHIFFRE D'AFFAIRES	363 334	202 644	7 436	53 875	9 423	636 713
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	70 175	77 499	1 266	30 357	-81 686	97 611
Dotations nettes	-47 008	-125	-11	-6 954	-32 527	(85 154)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	23 167	77 374	1 255	23 403	-114 213	12 457
% des produits des activités ordinaires						2%
Autres charges et produits opérationnels - non courant						78 616
Quote-part de résultat des entreprises associées						4 222
Produits et charges financiers						(15 490)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS						79 805
Impôts sur les résultats						2 674
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	-	-	-	-	82 479
Résultat net des activités non poursuivies						-
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-	-	-	-	-	82 479

Informations par zone géographique

(en milliers d'euros)	France	Belgique	Espagne	Suisse	Grèce et Chypre	Maroc	Autres pays	Total consolidé
CHIFFRE D'AFFAIRES	458 507	31 261	7 174	40 488	65 070	24 716	9 497	636 713
Goodwill net								-
Droits d'utilisation des actifs loués nets	82 529	8 871	2 362	12 193	6 751	4 290	897	117 893
Immobilisations incorporelles nettes	54 637	-	(0)	60	6	17	-	54 720
Immobilisations corporelles nettes	7 757	62	1 646	2 605	2 761	2 347	425	17 603
TOTAL ACTIF	363 221	14 984	5 715	25 294	27 732	14 585	5 208	456 738

7.7. Stocks

(en milliers d'euros)	31 Déc. 2021
Marchandises et stocks en transit	156 247
Dépréciation	(32 162)
TOTAL STOCKS	124 085

Les stocks ont fait l'objet d'une provision exceptionnelle en lien avec la reprise de stocks anciens. Cette provision a été déterminée en fonction des actions commerciales prévues sur l'exercice à venir et des taux de marges observées sur l'exercice écoulée, comme mentionné en paragraphe 3.16.

7.8. Créances d'exploitation

Créances clients

(en milliers d'euros)	31 Déc. 2021
Créances clients et comptes rattachés	17 485
Dépréciation des comptes clients	(3 505)
TOTAL COMPTES CLIENTS NETS	13 980

Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31 Déc. 2021
Créances sociales	156
Créances fiscales	7 498
Fournisseurs, avoirs et avances	4 835
Comptes courants envers des parties liées	1 480
Créances diverses	15 094
Charges constatées d'avance	10 039
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	39 101

7.9. Dettes d'exploitation

a. Dettes d'exploitation non courantes

Les autres passifs non courants sont composés des dépôts des affiliés chez NewOrch SAS pour 4,3 m€ ainsi que de la part à plus d'un an des dettes étalées dans le cadre du plan CCSF chez NewOrch SAS pour 10,3 m€ et du report de la dette de TVA chez Orchestra Hellas SA pour 1,5 m€.

b. Dettes d'exploitation courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Dettes fournisseurs	60 938
Dettes sociales	14 948
Dettes fiscales	17 388
Total des dettes fiscales et sociales	32 336
Clients - Avances et acomptes reçus	9 620
Comptes courants envers des parties liées	3 403
Autres passifs courants	3 330
Produits constatés d'avance	13 211
Total des autres passifs courants	29 564
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	122 838

Note 8. Immobilisations incorporelles, corporelles et entreprises associées

8.1. Droits d'utilisation sur actifs loués

Actifs au titre de droits d'utilisation

Au 31 décembre 2021, les droits d'utilisation inscrits au bilan et net des amortissements s'élevaient à 117,9 M€ :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 Déc. 2021		
	Valeur brute	Amort. et perte de valeur	Valeur nette
Magasins	163 533	(68 319)	95 214
Autres bâtiments	34 143	(11 796)	22 347
Autres immo. corporelles	643	(311)	332
TOTAL DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS	198 319	(80 426)	117 893

La valeur recouvrable des droits d'utilisation sur contrat de location est testée avec les autres actifs non courants liés aux magasins (note 8.4).

8.2. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 Déc. 2021		
	Valeur brute	Amort. et perte de valeur	Valeur nette
Frais de développement	-	-	-
Marques	51 371	-	51 371
Logiciels, concessions, brevets et droits similaires	2 063	(423)	1 640
Droit au bail	217	(138)	79
Autres immobilisations incorporelles	577	(428)	149
Immobilisations incorporelles en cours	1 481	-	1 481
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 709	(989)	54 720

(en milliers d'euros)	Frais de développement	Logiciels, concessions, brevets et droits similaires	Droit au bail	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	TOTAL
Valeurs nettes						
Acquisition	-	-	1 862	15	-	1 481
Regroupement d'entreprises	-	51 371	73	188	230	-
Dotations aux amort.	-	-	(203)	(115)	(81)	-
Effets de conversion	-	-	1	(2)	(0)	-
Autres mouvements	-	-	(92)	(8)	-	-
Valeurs nettes						
Au 31 Déc. 2021	-	51 371	1 640	79	149	1 481
						54 720

8.3. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 Déc. 2021		
	Valeur brute	Amort. et perte de valeur	Valeur nette
Terrains	-	-	-
Constructions	1 758	(1 361)	397
Installations techniques	2 388	(1 595)	793
Matériel de bureau, transport et informatique	649	(404)	245
Autres immobilisations corporelles	38 981	(23 120)	15 861
Immobilisations corporelles en cours	306	-	306
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 083	(26 480)	17 603

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de bureau, transport et informatique	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Valeurs nettes							
Acquisition	-	-	25	221	5 629	305	6 181
Regroupement d'entreprises	-	673	1 388	174	14 854	10	17 099
Dotations aux amort.	-	(273)	(81)	(125)	(4 620)	-	(5 099)
Effets de conversion	-	(0)	3	6	114	1	125
Autres mouvements	-	(2)	(543)	(31)	(116)	(10)	(703)
Valeurs nettes							
Au 31 Déc. 2021	-	397	793	245	15 861	306	17 603

8.4. Dépréciation des actifs

Tests de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable avec la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité et est déterminée au niveau de l'UGT.

Les marques ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant et ont été inscrit à leur juste valeur dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Les droits au bail sont testés avec les droits d'utilisation et les agencements au niveau de chaque magasin (UGT).

Tous les magasins succursales du Groupe sont testés selon la même méthode consistant à comparer la somme des flux futurs de trésorerie actualisés des magasins projetés sur 5 ans et incluant une valeur terminale (source : budget et plan d'affaires validés par la Direction générale), avec la valeur nette des actifs utilisés pour générer les flux de trésorerie.

La projection des flux de trésorerie est réalisée sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation de la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'UGT restant à courir.

Conclusion

Les tests de dépréciation mis en œuvre sur l'exercice n'ont conduit à aucune dépréciation.

8.5. Entreprises associées

La valeur des participations dans les entreprises associées au 31 décembre 2021 s'élève à 5,86 M€.

Les résultat des entreprises associées sur l'exercice s'élève à 4,2 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Résultat des entreprises associées	1,95 M€
- Produit lié à la reprise du Badwill	2,28 M€

Note 9. Provisions, passifs éventuels et engagements hors bilan

9.1. Provisions

(en milliers d'euros)	Litiges	Avantages postérieurs à l'emploi			TOTAL
		Autres charges	Autres risques		
Dotations	649	-	-	-	649
Utilisations	(336)	-	-	0	(336)
Reprises	-	-	-	-	-
Regroupement d'entreprises	231	224	-	262	718
Effets de conversion et autres	-	(1)	-	0	(1)
Provisions au 31 Déc. 2021	544	223	-	262	1 029

9.2. Provisions pour retraite et autres avantages du personnel

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à la clôture à 223 K€ (dont 208 K€ sur NewOrch SAS), charges sociales comprises.

La valeur de cet engagement calculé a fait l'objet d'une provision (ligne « Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » du tableau ci-dessus).

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	31 Déc. 2021
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Taux attendu(s) d'augmentation des salaires	1%
Age de départ à la retraite	65 ans
Taux d'actualisation	0,40%
Cotisations sociales employeur	45%
Départ à l'initiative du salarié	
Taux de rotation :	
Non cadres	14,4%
Cadres	5,0%

9.3. Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Aucun passif éventuel identifié dans le cadre de la clôture au 31 décembre 2021.

9.4. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Autres engagements donnés (1)	100 909
Gages sur stocks	40 000
TOTAL	140 909

(1) Fiducie sécurité sur titres de NewOrch SPV

Note 10. Financement et instruments financiers

10.1. Actifs financiers non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 Déc. 2021		
	Valeur brute	Amort. et pertes de valeur	Valeur nette
Titres de participations non consolidés	4 557	(3 997)	560
Autres titres immobilisés	-	-	-
Créances sur participations non consolidées	12 710	(7 239)	5 472
Autres immobilisations financières	18 293	-	18 293
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	35 560	(11 235)	24 325

<i>(en milliers d'euros)</i>	Titres de participations non consolidés	Autres titres immobilisés	Créances sur participations non consolidées	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeurs nettes					
Acquisition	38	-	1 475	15 755	17 268
Regroupement d'entreprises	(496)	-	5 071	3 699	8 273
Dotations aux amort.	1 010	-	(571)	-	439
Effets de conversion	13	-	-	43	55
Autres mouvements	(4)	-	(503)	(1 203)	(1 710)
Valeurs nettes					
Au 31 Déc. 2021	560	-	5 472	18 293	24 325

10.2. Dettes financières

Composition des dettes financières

Au 31 décembre 2021, la dette financière est principalement constituée :

- La dette de location (IFRS 16) pour un solde de 128,3 M€ ;
- Deux contrats de prêts auprès d'un établissement de crédit français pour 25,0 M€ et 19,5 M€ ;
- La dette d'acquisition du Groupe au TCS de Montpellier pour 21,3 M€ ;
- Divers contrats de prêts auprès d'établissements de crédit dans les filiales étrangères pour 7,0 M€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Emprunts auprès d'établissements de crédit	39 934
Autres financements (dont découvert bancaire)	12 797
Total emprunts et dettes financières non courants	52 732
Obligations locatives non courantes (IFRS 16)	101 416
Emprunts auprès d'établissements de crédit	9 028
Autres financements (dont découvert bancaire)	11 039
Total emprunts et dettes financières courants	20 068
Obligations locatives courantes (IFRS 16)	26 856

L'évolution des emprunts s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Emprunts auprès d'établissements de crédit	Autres financements (dont découvert bancaire)	TOTAL Emprunts et dettes financières	Obligations locatives
Souscription	45 109	4 548	49 657	9 685
Regroupement d'entreprises	6 078	37 285	43 363	169 164
Remboursements	(2 244)	(19 285)	(21 529)	(51 079)
Effets de conversion	20	1	21	502
Autres mouvements	(0)	1 287	1 287	-
Dettes financières au 31 Déc. 2021	48 962	23 837	72 799	128 272

Échéances contractuelles

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des paiements contractuels des emprunts au 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	31 Déc. 2021	Moins d'un an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	48 962	8 906	34 056	6 000
Autres financements (dont découvert bancaire)	23 837	11 043	12 794	-
Total emprunts et dettes financières	72 799	19 950	46 850	6 000
Obligations locatives (IFRS 16)	128 272	26 856	73 811	27 605

10.3. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant fournit les catégories de juste valeur des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	31 Déc. 2021	Niveau 1 Actifs financiers à la JV par résultat	Coût amorti Prêts et créances au coût amorti	Niveau 2 Instruments financiers dérivés à la JV	Coût amorti Prêts et emprunts portant intérêts au coût amorti	Coût amorti Autres dettes financières au coût amorti
Titres de participations non consolidés	560		560			
Autres titres immobilisés	-		-			
Créances sur participations non consolidées	5 472		5 472			
Autres actifs financiers	18 293		18 293			
Actifs financiers non courants	24 325	-	24 325	-	-	-
Créances clients	13 980		13 980			
Autres créances d'exploitation	37 694		37 694			
Instruments dérivés de change	1 406			1 406		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 109	55 109				
Actifs financiers courants	108 190	55 109	51 675	1 406	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	132 516	55 109	76 000	1 406	-	-
Dettes et autres passifs financiers	154 147				154 147	
Instruments dérivés de change						
Autres dettes d'exploitation	18 732					18 732
Passifs financiers non courants	172 880				154 147	18 732
Dettes et autres passifs financiers	46 924				46 924	
Dettes fournisseurs	60 938					60 938
Instruments dérivés de change						
Autres créditeurs	29 564					29 564
Passifs financiers courants	137 426				46 924	90 502
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	310 306	-	-	-	201 072	109 234

10.4. Produits et charges financières

Le détail de produits et charges d'intérêt au 31 décembre 2021 est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31 Déc. 2021
Produits sur placements financiers	4
Coûts de l'endettement financier	(17 812)
Coût de l'endettement financier net	(17 808)
Autres produits financiers	3 354
Autres charges financières	(1 035)
TOTAL RESULTAT FINANCIER	(15 490)

Note 11. Impôts sur les résultats

11.1. Charge d'impôt sur le résultat

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Impôt sur les sociétés	(3 894)
CVAE	(1 153)
Charges d'impôt courant	(5 047)
Variation de l'impôt différé	7 721
CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	2 674

11.2. Preuve d'impôt

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur le résultat du Groupe et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	82 479
Quote-part de résultat des entreprises associées	4 222
Reprise en résultat du Badwill	94 480
Impôts sur les résultats	2 674
Résultat avant impôt	(18 897)
Charge d'impôt théorique	5 291
Taux d'impôt théorique applicable en France	28,00%
<u>Éléments de réconciliation :</u>	
Différences permanentes	(43)
Retraitements non fiscalisés	(288)
Déficits non activés	(2 884)
Différences de taux d'imposition différée	(903)
Différences de taux d'imposition et consommation de déficits sur les filiales étrangères	2 331
CVAE nette d'impôt	(830)
Charge d'impôt réelle sur le résultat	2 674
Taux d'impôt effectif	14,15%

11.3. Impôts différés

La variation des impôts différés peut être synthétisée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Variations comptabilisées dans le compte de résultat	7 721
Variations comptabilisées dans les capitaux propres	(333)
Regroupements d'entreprises	(17 815)
Effets de conversion	17
Autres	
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS - CLÔTURE	(10 411)

Les impôts différés nets au 31 décembre 2021 se décomposent selon les natures suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Déc. 2021
Mise à la juste valeur des marques	(12 775)
Locations (IFRS 16)	2 599
Différences temporelles fiscales	434
Autres	(670)
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	(10 411)
Actifs d'impôts différés	3 880
Passifs d'impôts différés	(14 291)
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	(10 411)

Note 12. Capitaux propres et résultat par action

12.1. Capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à 13 000 000 € divisés en 13 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1,00 € chacune.

12.2. Actions autodétenues

Les actions auto-détenues par le Groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres jusqu'à la date de leur cession.

Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2021 s'élève à 55 000 actions, et représente 0,42 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2021.

12.3. Dividendes par actions

Aucun dividende n'a été voté ou payé sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

12.4. Résultat par action

Le résultat net par action de 6,16 € pour le Groupe est calculé en divisant le résultat net part du Groupe au 31 décembre 2021 par le nombre d'actions au cours de la période soit 13 000 000 actions, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues, soit 55 000 actions.

Note 13. Transactions avec les parties liées

(en milliers d'euros)	Créances	Dettes	Produits	Charges	Acquisition d'actifs	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Entités fournissant au Groupe des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants de NewOrch SAS							
FIME CHINA							
FIME HK							
FIME BELGIUM							
FIME France		197		3 624			
Entités contrôlées exclusivement ou conjointement par une personne ayant le contrôle exclusif ou conjoint sur NewOrch SAS							
Sociétés du pôle agro-touristique FIME							
SAS VERCHANT							
SCEA DOMAINE DE VERCHANT		20		181			
SCI du pôle immobilier FIME - Baux magasins							
SCI LE2P							
SCI SAINT MAUR				152		17	
SCI COSNES SUR LOIRE	2						
SCI BELLEGARDE							
SCI ALENCON		11		97		5	
SCI SAINT JEAN DE VEDAS				291			
SCI MONDEVILLE				330		55	
SCI CALAIS		31		573		83	
SCI CARHAIX							
SCI NIORT		7		513		84	
SCI du pôle immobilier FIME - Baux bureaux et entrepôts							
SCA DU MAS DE VERCHANT	59	14		188			
SCI 3LF SAINT AUNES				894			
SCI BUREAUX HAUSSMANN							
SCI ARRAS							
Entités sur lesquelles une personne qui a le contrôle exclusif ou conjoint sur NewOrch SAS, exerce une influence notable							
DESIGN & SOLUTION SAS							
LEADER EFFORT Ltd							
KARINA INTERNATIONAL		311		11 577		500	
IE TRUST INDUSTRY PRIVATE LTD		15		581			

(en milliers d'euros)	Créances	Dettes	Produits	Charges	Acquisition d'actifs	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Entités sur lesquelles une personne qui a le contrôle exclusif ou conjoint sur NewOrch SAS, exerce une influence notable							
SHANGAI WORLD FASHION		522		1 454			
ORLOG		1 287		15 258	570	675	
CAF hors France							
PREMAMAN MAURITIUS							
ZANAKA SPRL							
SARAVELAKI LTD							
ORCHERO LTD							
CAF France							
AMIENS DEVELOP	349		3 752	1 035			
BABY DREAM SAS	176		2 623	784			70
BERSO	146		1 965	557			50
BONNAILLIE	345		3 537	1 030			70
BROTEX SAS	85		1 000	363			50
CARBONNE SAS	605		4 037	1 186			70
DUGAUKIDS SAS	72		1 204	388			50
JADOR SAS	234		3 337	1 096			70
KAZ TIMOUN	52		1 255	70			50
L.A.M. SAS	106		974	297			50
LA BOUTIQUE D'OPHELIE	141		2 617	764			70
LE TREFLE SAS	99		1 226	407			50
LOUVVOR	144		1 271	404			50
OB KIDS	212		2 534	768			70
OMD SAS	46		805	275			50
OMD SAS	73		1 271	400			50
OMD SAS	61		1 086	337			50
OMD SAS	110		2 495	783			50
OMD SAS	124		3 070	1 003			70
ORC RELILA	22		1 083	322			
ORC SAINT-JEAN	207		2 257	665			70
ORCH'AMILLY SAS	114		1 211	371			50
ORCAHORS	56		887	303			56
ORCAUBIN	288		2 690	785			70
ORCH L'ETRAT (matheor)	104		2 139	674			50
ORCH ROMANS (matheor)	106		1 479	457			50
ORCH SALAISE (matheor)	76		1 220	373			50
ORCHCHALON EURL (matheor)	209		2 718	802			70
ORCHCHASSE EURL (matheor)	107		1 913	618			50
ORCHCRECHE EURL (matheor)	97		1 462	461			50
ORCHESTRUN	197		4 743	1 122			50
ORCSAVANNA	157		4 101	1 003			50
ORKALYSS	221		2 731	803			50
SDPO	586		2 056	589			
SO KIDS (so kids united)	242		1 239	391			50
SO KIDS (so kids united)	166		4 019	1 209			70
SO KIDS CLERMONT (so kids united)	124		3 708	1 088			70
STILPASS	260		3 815	1 294			70
THEO ET CHLOE SAS	60		755	253			50
SATURNE (jupiter)	70		1 720	541			50
VENUS (jupiter)	69		1 534	484			58
NEPTUNE (jupiter)	62		1 338	459			50
JUPITER HOLDING	0						
MATHEOR	159						
MTK SAS	1						
LE MAGASIN D'OPHELIE	70						
SOKIDS UNITED	735						
DUMONT	167						
PICORA	0						
Entités sur lesquelles une personne qui a le contrôle exclusif ou conjoint sur NewOrch SAS, exerce une influence notable							
VEGOTEX INTERNATIONAL		4 839		47 376			

Note 14. Événements postérieurs à la clôture

Les 10,0 millions d'euros relatifs à l'aide coûts fixes en France ont été encaissés en janvier 2022.

Toujours en France, le plan CCSF définitif a été obtenu le 10 février 2021. In fine, il porte sur un étalement résiduel de 7,0 M€, post remboursement de 10,0 M€ du fait de l'aide coûts fixes, étalés sur 21 mois, la dernière échéance devant être réglée le 25 octobre 2023.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les Etats-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe.

Le groupe précise qu'il est peu impacté par le conflit en Ukraine hormis l'impact sur l'économie en général.